MC. Avec vous pour la vie.

en marche

Bimensuel
N° 1712
6 avril 2023

Bureau de dépôt Liège X - P701300

© Adobestock

PMA : quand bébé n'arrive pas

PAGE 5

Parentalité

Infertilité : le parcours du combattant

Pour de multiples raisons, des milliers de personnes ont recours à la procréation médicalement assistée (PMA). Si les effets physiques des traitements peuvent être éprouvants, les difficultés psychologiques et sociales le sont tout autant.

PAGE 5

© Cécile Grégoire

Maladies chroniques

Danser avec Parkinson

Pour lutter contre la progression des symptômes de la maladie de Parkinson, la danse, qui joint l'activité physique à la musique, est idéale.

PAGE 7

Droits

BIM : plus jeunes et plus nombreux

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) est en augmentation. Près d'1 Belge sur 5, dont de nombreux jeunes, font appel à ce droit qui garantit entre autres un meilleur accès financier aux soins de santé, montre une récente étude de la MC.

PAGE 6

Aidants proches

Des formules pour prendre du répit

Être aidant proche d'une personne handicapée ou dépendante ne devrait pas être un obstacle pour prendre du temps pour soi. Ce besoin de répit essentiel est souvent négligé. Conseils.

PAGE 2

Le service social vous informe

Des formules de répit pour les aidants proches

Être aidant proche d'une personne handicapée ou en perte d'autonomie ne devrait pas être un obstacle pour s'offrir du répit, du bon temps voire des vacances. Ce besoin essentiel est souvent négligé. Le répit, c'est avant tout prendre soin de soi pour prendre soin de l'autre.

© AdobeStock

Près de 10% de la population belge aide de manière régulière et continue un enfant ou un parent en raison d'un handicap, d'une maladie grave, de troubles psychiques ou lors d'une fin de vie.
Lorsqu'on est aidant, il importe de réfléchir à la manière dont on assure ce rôle, seul ou avec d'autres proches. Quelles limites se fixe-t-on ? Quelles aides professionnelles pourraient alléger le quotidien ? Les conseillers en autonomie de la MC sont à la disposition des membres pour les écouter, les informer et les orienter de manière personnalisée vers les services adéquats (1). Outre le recours à des services d'aide à domicile, plusieurs possibilités s'offrent à l'aidant pour prendre du répit.

Du répit à domicile

Il existe des services de répit et/ou de garde à domicile pour les enfants et adultes porteurs de handicap. "Aide et Soins à Domicile" (2), partenaire de la MC, en fait partie. Un professionnel de confiance prend en charge la personne durant quelques heures dans son lieu de vie, lui proposant un moment rassurant fait d'échanges et d'activités. Cela permet à l'aidant ou au parent de profiter d'une très précieuse "bulle d'air" en toute sérénité.
Des services sont aussi spécialisés dans la prise en charge de certaines pathologies. C'est le cas du Baluchon-Alzheimer (3). Une "baluchonneuse" accompagne à domicilie la personne atteinte d'Alzheimer (ou d'une autre démence) pendant 3 à 8 jours successifs. Cela permet à l'aidant de s'absenter pour quelques jours de vacances, un voyage, des soins.
Il est aussi possible de faire appel à des personnes pouvant assurer une garde à domicile notamment via une plateforme d'économie collaborative comme Helpper.

Du répit en activités collectives

Participer à des activités collectives, des loisirs et des sports adaptés est bénéfique pour la personne aidée. Pour l'aidant, cela permet de libérer du temps pour soi. Le plus souvent, ces activités sont à l'initiative d'associations qui s'adressent à des publics ciblés. Par exemples, "Les enfants de la différence de Soignies" (4) organise des loisirs pour les enfants autistes. "Un Nouveau Chapitre" (5) accueille en journée dans ses maisons partagées de Boignée et de Fosses-la-Ville des personnes vivant un vieillissement cognitif difficile. Féma, la fédération multisports adaptés (dont Altéo est membre) propose des activités sportives à toute personne en situation de handicap.
Il existe aussi des lieux de répit destinés aux aidants. C'est le cas de CasaClara (6) à Laeken (Bruxelles) qui invite les proches d'un enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie lourde à faire une pause.
On peut citer encore ici les centres d'accueil de jour pour personnes âgées. Des centres de jour existent aussi pour les personnes handicapées et pour les personnes avec des troubles psychiatriques.

Du répit résidentiel

Recourir à un court séjour dans un lieu adapté est une autre formule de répit. Ainsi, par exemple, la "Villa Indigo" (7) accueille en séjour résidentiel des enfants gravement malades qui nécessitent des soins médicaux réguliers.
Pour les personnes âgées, un hébergement temporaire de maximum trois mois est aussi possible en maison de repos ou en maison de repos et de soins (8).
Altéo (9) organise des séjours spécialement adaptés aux personnes porteuses d'un handicap, en Belgique et à l'étranger. Les vacanciers sont accompagnés par des volontaires qui les aident dans les gestes quotidiens.
Ocarina (10) anime des plaines et séjours en intégration. Par ailleurs, elle organise des séjours AniJHan (animation de jeunes en situation de handicap) pour les enfants et les jeunes porteurs de handicap jusqu'à 21 ans.
On peut encore citer les trois centres Séjours & Santé de la MC : Nivezé à Spa, Ter Duinen à Nieuport et Hooidonk à Zandhoven (11). Entièrement adaptés aux personnes à mobilité réduite, ils proposent des séjours de convalescence et de vacances. La personne malade ou handicapée y trouvera l'aide (para)médicale requise, une alimentation adaptée ainsi qu'une attention spéciale pour la détente et le repos.

// LE SERVICE SOCIAL (AVEC JOËLLE DELVAUX)

>> Plus d'infos auprès des pouvoirs publics régionaux (AVIQ en Wallonie et Iriscare à Bruxelles). Contactez aussi l'asbl Aidants proches ASBL • 081 30 30 32 • aidants.be

(1) mc.be/autonomie • 081 81 28 28
(2) aideetsoinsadomicile.be • 02 735 24 24
(3) baluchon-alzheimer.be • 02 673 75 00
(4) ed-soignies.be • 0476 46 36 37
(5) unnouveauchapitre.be • 0474 98 57 04
(6) casaclara.be • 0473 20 56 32
(7) villaindigo.be • 02 205 09 00
(8) Consulter le site de Senoah en Wallonie (senoah.be) et d'Infor home à Bruxelles (inforhomesasbl.be)
(9) alteoasbl.be • 02 246 42 26
(10) ocarina.be • 02 246 49 81
(11) sejoursetsante.be • 087 79 00 00 (Niveze)

L'avantage répit de la MC

Consciente que les familles et proches de personnes en perte d'autonomie ont besoin de souffler quelques heures ou quelques jours, de manière ponctuelle ou régulière, la MC octroie un avantage répit à ses membres, dans le cadre de son assurance complémentaire. Un montant annuel de 250 euros est accordé dans les situations suivantes : garde à domicile, court séjour, séjour en centre de soins de jour, structure d'accueil de jour. Le service doit être agréé par les pouvoirs publics. L'intervention s'effectue sur la base de la facture.
Plus d'infos auprès des conseillers mutualistes ou sur mc.be/avantages

Conseils juridiques

Décès : le conjoint ou partenaire survivant garde-t-il le logement ?

La réponse varie selon les situations. Le défunt propriétaire avait-il acheté seul le logement ? Les deux étaient-ils propriétaires du logement ? Le défunt locataire avait-il signé le contrat de bail seul ou avec le survivant ? Le fait d'être marié, cohabitant légal ou en union libre est important.

> Le défunt était l'unique propriétaire du logement

• Couple marié
Le survivant hérite de l'usufruit du logement et de toute la succession (immeubles, meubles, véhicules, comptes bancaires, etc.). L'usufruit permet au survivant d'habiter le logement ou de le louer et de percevoir les loyers.

• Couple en cohabitation légale
La loi prévoit que le survivant hérite de l'usufruit du logement et des meubles qui s'y trouvent. Si le défunt a fait un testament (1) qui annule l'usufruit de son cohabitant légal alors le cohabitant légal ne peut pas garder le logement.

• Couple en union libre
Le survivant n'hérite pas du logement. Il ne peut pas le garder. Une possibilité pour protéger le survivant est de faire un testament. Il est conseillé de faire appel à un notaire pour que le testament soit valable. En effet, les enfants éventuels ne peuvent pas être déshérités. Ils doivent hériter au minimum de la moitié des biens du défunt.

L'usufruit du survivant et les enfants

En cas de mariage ou de cohabitation légale, le survivant hérite de l'usufruit du logement. L'usufruitier doit entretenir le logement et bien le conserver. Il peut effectuer des travaux pour l'améliorer. Il doit payer le précompte immobilier (taxe régionale sur le logement).
Si les enfants du défunt veulent vendre le logement, ils doivent avoir l'accord du survivant et le dédommager financièrement pour la perte de l'usufruit. En cas de litige sur la valeur du logement et/ou de l'usufruit, le juge de la famille désignera un notaire. Ce notaire évaluera la valeur du logement et de l'usufruit. Il se chargera de vendre le logement.

> Le défunt et le survivant étaient copropriétaires du logement

• Couple marié ou cohabitation légale
Le survivant est propriétaire de sa part et hérite de l'usufruit de la part du défunt. Il a le droit d'habiter le logement ou de le mettre en location.

• Couple en union libre
Le survivant est propriétaire de sa part. Il n'hérite pas de la part du logement du défunt. La part du défunt revient à ses enfants ou aux autres héritiers. Le survivant peut garder le logement avec l'accord des enfants ou des autres héritiers.
En cas de conflit, le juge de la famille désignera un notaire. Le notaire estimera la valeur de la part du défunt. Le survivant devra payer la part du défunt pour garder le logement.

La clause d'accroissement pour les acheteurs non mariés

Le couple en union libre ou en cohabitation légale qui achète à deux un logement peut prévoir une clause d'accroissement. Cette clause est insérée par le notaire dans le contrat de vente du logement acheté. Avec cette clause, en cas de décès, le survivant devient propriétaire ou usufruitier de la part du défunt. Il y a des conditions à respecter. Notamment, acheter le logement à parts égales (50-50). Il est obligatoire de faire appel à un notaire qui vérifiera que les conditions sont réunies.

> Le défunt était locataire

• Le défunt avait signé seul le contrat de bail
Dans le cadre du mariage ou de la cohabitation légale, le survivant est protégé. Il a le droit de louer le logement aux mêmes conditions.
En union libre, le survivant n'est pas locataire. Pour garder le logement, il doit négocier un nouveau contrat avec le propriétaire.

© AdobeStock

• Le défunt et le survivant étaient tous deux locataires
Le décès d'un des deux locataires n'implique pas la fin du contrat de bail. Le survivant peut garder le logement. Le contrat de bail se poursuit. S'il le souhaite, le survivant peut mettre fin au contrat avec l'accord du propriétaire ou avec un préavis de 3 mois. Il suffit de lui envoyer un courrier recommandé en lui expliquant son souhait de partir.

// GWÉNAËL LERICHE, JURISTE, ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Pour en savoir plus : consultez la rubrique argent sur droitsquotidiens.be

(1) Pour savoir si un testament existe, il faut demander au notaire du défunt ou au notaire de son choix. Tous les notaires ont l'obligation d'enregistrer les testaments qu'ils rédigent ou reçoivent dans le registre central des testaments.

Incapacité de travail

Le trajet de retour au travail : explications en vidéos

La MC a réalisé une série de courtes vidéos qui répondent aux principales questions que les membres en incapacité de travail – de plus ou moins longue durée – se posent lorsqu'ils souhaitent reprendre une activité.

Lorsque la maladie ou un accident empêche de travailler pendant un certain temps, il peut s'avérer difficile de remettre le pied à l'étrier. Durant sa période d'incapacité de travail, il arrive que la personne interroge son rapport à son travail ou envisage une reconversion professionnelle. Si une partie des personnes concernées trouve les ressources pour reprendre le chemin du travail de manière autonome, d'autres ont besoin d'un coup de pouce et d'un soutien. C'est dans cette optique que le gouvernement fédéral a mis en place, il y a un peu plus d'un an, un trajet de retour au travail encadré par des coordinateurs Retour au travail dans les mutualités. La mesure a pour objectif d'accélérer et d'augmenter les retours vers un emploi approprié. Quant au coordinateur Retour au travail, son rôle est d'accompagner la personne en incapacité de travail dans la reprise d'une activité en tenant compte de ses capacités et de ses besoins. Il pourra l'aider dans sa réflexion et ses démarches.

© Adobestock

De multiples questions

Pas évident de savoir quelles démarches accomplir et qui contacter lorsque l'on se trouve dans la situation. Dans une série de vidéos, des collaborateurs de la MC répondent aux principales questions qui concernent la reprise du travail lorsqu'on se trouve en incapacité de travail :

- Le trajet de retour au travail, qu'est-ce que c'est ?
- Comment puis-je bénéficier de l'aide d'un coordinateur Retour au travail ?
- Je souhaite reprendre une activité, quelles sont les possibilités ?
- Je souhaite reprendre une activité à temps partiel ou me réorienter. Dois-je d'office suivre un trajet de retour au travail ?
- Le médecin-conseil m'a convoqué pour un trajet de retour au travail. Pourquoi ?
- Et si je ne me sens pas prêt ?
- Que puis-je attendre d'un trajet de retour au travail et que vais-je devoir faire ?
- Quels sont les rôles du médecin-conseil, du médecin du travail et du coordinateur Retour au travail ?

>> Découvrez les réponses à ces questions en vidéos sur mc.be/trajet-retour-travail. Plus d'infos : 02 246 44 81 • mc.be/retour-au-travail

Précisions

À propos des maladies graves et/ou coûteuses

Dans l'édition du 9 mars, nous avons publié un article consacré aux aides financières en cas de maladie grave ou coûteuse (page 2). Nous avons expliqué notamment que, dans le cadre de l'assurance complémentaire, la MC intervient dans les déplacements non urgents liés à la maladie grave et/ou coûteuse, que ce soit en voiture, en transport en commun, en taxi ou via un autre service de transport d'intérêt général. L'avantage de la MC est valable pour les hospitalisations, consultations, traitements ou examens, à l'hôpital ou sur un site qui en dépend. L'intervention s'élève à 0,15 euro/km. Par erreur, une information importante n'a pas été mentionnée dans l'article : sont exclus de l'avantage MC les transports qui bénéficient déjà d'une intervention financière via l'assurance soins de santé obligatoire : la dialyse, le traitement ou le suivi oncologique ainsi que la revalidation fonctionnelle aux moins de 18 ans.

Le Panorama social 2023

Le "Panorama social" est un guide des législations sociales et dispositifs sociaux en vigueur aux niveaux fédéral, wallon et bruxellois. Rédigé par le service social de la MC, ce guide est une mine d'informations avant tout pour les intervenants des services sociaux et médicaux mais aussi pour les personnes désirant approfondir leurs connaissances en la matière.

Dans le contexte actuel de l'inflation et pour faire face à la hausse du prix du papier, Vanden Broele a décidé d'augmenter ses tarifs. En tant que membre de la MC, si vous commandez le "Panorama social" **au plus tard le 30 avril**, vous pouvez l'acquérir au prix promotionnel de **42 euros** (frais de port compris). Dès le 1er mai, il sera vendu au prix de 62 euros (possibilité d'abonnement annuel pour 52 euros à partir de cette édition).

>> Vous pouvez commander le "Panorama social" via le catalogue de Vanden Broele : catalogue.vandenbroele.be • contact@vandenbroele.be • 02 308 29 00 • 200 rue du Cerf à 1332 Genval. Plus d'infos : vandenbroele.be

À suivre

Écologie : les pauvres à l'abordage !

L'urgence climatique est l'affaire de tous ! Fatima Ouassak, politologue, démontre dans son dernier essai "Pour une écologie pirate – Et nous serons libres" que nous sommes encore loin du compte. Pour la militante, le projet écologique en Europe se construit sans les classes populaires, alors même qu'elles sont en première ligne des désastres écologiques.

© Adobestock

Pas concernés ou engagés. Pas informés ou sensibilisés. C'est l'image accolée à celle des habitants des quartiers populaires en Europe lorsqu'on aborde la question des enjeux écologiques. Les pauvres se ficheraient-ils du climat ? Ont-ils seulement les moyens de lutter ? Pourquoi les événements concernant la lutte pour le climat sont-ils majoritairement menés par les classes supérieures blanches ? Fatima Ouassak, politologue, militante et cofondatrice du Front de mères (syndicat de parents des quartiers populaires en France) et de Verdragon, première maison d'écologie populaire française à Bagnolet, dans la banlieue parisienne, y répond et dresse une analyse politique percutante et engagée dans son dernier essai "Pour une écologie pirate – Et nous seront libres". Sous le spectre du colonialisme-capitaliste, du racisme, de la gentrification des quartiers populaires et des inégalités sociales, l'auteure propose un projet écologique qui s'élargit aux classes populaires avec comme mot d'ordre la liberté de vivre dignement pour pouvoir agir politiquement.

Premiers intéressés, premiers éjectés

"À force d'entendre que ce n'est pas notre pays, qu'on n'est pas d'ici, de vivre quotidiennement des discriminations, de ne pouvoir circuler librement dans nos propres quartiers, sans être contrôlé ou violenté par la police, de ne pas être pris en compte dans les projets politiques qui concernent nos quartiers, les classes populaires ont un sentiment d'illégitimité face aux enjeux écologiques", dénonçait Fatima Ouassak lors d'une conférence à Bruxelles, en mars dernier.

Au regard de l'histoire, le système colonialiste et capitaliste n'a fait qu'exclure les classes et quartiers populaires du champ politique. En *"sous-humanisant les populations venues d'Afrique"*, en les tolérant seulement s'ils ont une utilité productive, en hiérarchisant les classes, les sociétés européennes dépolitisent une grande partie des citoyens. Ces populations sont pourtant aujourd'hui les premières victimes des pollutions atmosphériques et sonores. Elles ne bénéficient pas ou peu d'accès aux soins de santé. Elles sont exposées à une alimentation agro-industrielle et ne jouissent que peu ou pas d'espaces verts…

> *"CES POPULATIONS NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME SUJET POLITIQUE. SI ELLES AVAIENT ACCÈS À CE POUVOIR POLITIQUE, ET LE SENTIMENT DE SE SENTIR CHEZ ELLES, D'ÊTRE ANCRÉES SUR UN TERRITOIRE, ELLE SE SENTIRAIENT DAVANTAGE LÉGITIMES DE PROTÉGER LA TERRE, QUI EST AUSSI LA LEUR."*
> F. OUASSAK

Aujourd'hui de nombreux projets écologiques tentent de "sensibiliser" et "informer" les populations des quartiers populaires aux enjeux climatiques. Or, selon Fatima Ouassak, ces initiatives se développent dans un déni évident du manque de pouvoir politique que connaissent les personnes de ces quartiers. *"Dans quelle mesure, les personnes ont la possibilité de changer leur sort, et celui de leurs enfants ? Ces populations ne sont pas considérées comme sujet politique. Si elles avaient accès à ce pouvoir politique, et le sentiment de se sentir chez elles, d'être ancrées sur un territoire, elle se sentiraient davantage légitimes de protéger la terre, qui est aussi la leur."* Cette protection passe par sa libération. La liberté de s'y ancrer, d'y circuler, d'y construire des projets par et pour les populations qui y vivent.

La piraterie, symbole de liberté et d'enfance

Si les habitants des quartiers défavorisés sont les premiers à être exposés aux désastres écologiques, les enfants en sont les plus vulnérables, martèle la militante. Un rapport de 2021, de l'Unicef démontre que les enfants des quartiers populaires sont les plus grandes victimes de la pollution atmosphérique (1) : taille des enfants à hauteur des pots d'échappement, écoles et logements près de gros axes routiers, etc.

C'est pourquoi Fatima Ouassak s'est inspirée du manga *"One piece"* d'Eiichiro Oda dans son projet écologique. L'histoire de gamins vivant dans un quartier qui tient lieu de décharge et qui cherchent à devenir pirates en retrouvant *"one piece"*, un fabuleux trésor, afin d'être libres et se défaire de leur monde violent et injuste. Un manga devenu symbole dans les quartiers populaires. *"La piraterie, c'est la liberté. Mais c'est aussi un monde captivant pour les enfants. Parler d'écologie pirate c'est intégrer nos enfants aux enjeux climatiques qui les concernent directement"*, clame Fatima Ouassak.

// SORAYA SOUSSI

>> "Pour une écologie pirate – Et nous serons libres", Fatima Ouassak • Éd. La Découvertes • 2023 • 180 p. • 17 €

(1) "De l'injustice sociale dans l'air : pauvreté des enfants et pollution de l'air", S. Deguen, V. Desfontaines &al., Unicef, 2021

en bref

>> APA – arnaque par téléphone

Un nouveau type de tentative d'arnaque concerne l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA). Une personne appelle au nom de la MC concernant l'APA, en demandant de se connecter à sa banque (à l'aide d'un lecteur de carte, digipass ou application bancaire). Restez vigilant : la MC ne vous demandera jamais d'agir de cette façon. Ne divulguez jamais vos coordonnées bancaires par téléphone et ne donnez pas suite à une demande d'utilisation de votre lecteur de carte ou application bancaire. Enfin, ne rappelez pas un numéro inhabituel "0900-XXX", même sous prétexte de compléter votre dossier mutualiste ou de recevoir un avantage financier.

>> Un mois sans tabac

La Fondation contre le cancer lance la 2e édition de Buddy Deal. Les fumeurs sont invités à arrêter de fumer pendant un mois en mai avec le soutien d'un proche, leur "buddy". Cette aide peut faire la différence. Il est établi qu'un mois d'arrêt du tabac multiplie par 5 le taux de réussite. Et de nombreux ex-fumeurs affirment qu'ils n'y seraient jamais parvenus sans le soutien d'un proche. Les participants recevront par e-mail de précieux conseils pour atteindre leur objectif. Le 31 mai, ceux qui auront relevé le défi pourront bénéficier de la contrepartie convenue avec leur buddy.

>> Inscription d'ici le 30 avril sur buddydeal.be

>> Prévention du suicide

Le Centre de référence de prévention du suicide de l'asbl Un pass dans l'impasse vient de mettre à jour sa cartographie interactive et ses répertoires par province des 952 structures d'aide à la prévention du suicide. Cette cartographie est destinée aux professionnels qui cherchent à orienter une personne suicidaire ou "suicidante" vers une structure d'aide.

>> Plus d'infos sur unpass.be (trouver un professionnel).

>> La tuberculose toujours meurtrière

La majorité des 10,6 millions de personnes infectées par la tuberculose en 2021 n'ont pas été diagnostiquées et n'ont donc reçu aucun traitement, déplore Médecins sans frontières (MSF). Des traitements obsolètes, l'absence de vaccins efficaces et le manque de tests diagnostiques adaptés compliquent le contrôle de l'épidémie mondiale de tuberculose, estime l'ONG qui dénonce des prix trop élevés des tests de diagnostic et des traitements. La tuberculose, qui s'attaque aux poumons, est une des maladies infectieuses les plus meurtrières à travers le monde. En Belgique aussi, bien qu'on ne dénombre qu'un petit millier de cas chaque année, la tuberculose reste un problème de santé publique majeur, estime le Fonds des Affections Respiratoires (Fares). La maladie touche essentiellement les personnes les plus vulnérables. Et la prise en charge exige un accompagnement renforcé et pluridisciplinaire pour assurer la guérison.

Les visages insoupçonnés des "sans-abris"

Les personnes sans-abri et sans chez-soi ne sont pas forcément à la rue. Certaines – surtout des femmes et des enfants – logent chez un ami ou un membre de la famille. C'est ce que met en évidence une vaste recherche soutenue par la Fondation Roi Baudouin.

© Adobestock

Pour la 3e année consécutive, les équipes du Centre interdisciplinaire de recherche, travail, État et société (Cirtes) de l'UCLouvain et du centre Lucas de la KU Leuven ont passé à la loupe le sans-abrisme et l'absence de chez-soi dans plusieurs régions de Belgique. Au total, 365 organisations du secteur situées dans neuf communes du Brabant wallon, à Tournai, en Communauté germanophone ainsi qu'en Flandre ont collaboré avec les chercheurs. On décompte, dans ces régions, 7.912 personnes sans-abri ou sans chez-soi dont 2.469 enfants qui partagent les conditions de logement de leurs parents.

L'image que l'on a du sans-abri est celle d'un homme à la rue, canette de bière à la main. La réalité est bien différente : entre 27 % et jusqu'à 43,6 % des personnes recensées sont hébergées temporairement par un membre de leur famille, un ami ou une personne tierce. C'est la proportion la plus importante relevée parmi les sept catégories répertoriées : l'espace public, l'hébergement d'urgence, le foyer d'hébergement, l'institution, le lieu non conventionnel (un garage ou un squat par exemple), les proches et la menace d'expulsion dans le mois. *"Cela confirme l'existence d'un sans-abrisme 'caché' (...) Les personnes sans-abri et sans chez-soi que nous voyons dans l'espace public ne constituent que la pointe de l'iceberg"*, souligne la Fondation Roi Baudouin. Les femmes et les enfants sont plus nombreux à loger temporairement dans le cercle de connaissances.

Entre 27 % et jusqu'à 43,6 % des personnes recensées sont hébergées temporairement par un membre de leur famille, un ami ou une personne tierce.

Pour Quentin Ervyn, président du Réseau social urbain de Tournai, l'importance des soutiens familiaux et amicaux démontre la nécessité d'individualiser les revenus, afin d'éviter le risque de perte financière en hébergeant une personne de son entourage dans le besoin. De nombreuses associations, dont le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) et le Centre d'information et d'éducation populaire (CIEP) (1), plaident depuis des années pour l'abandon du statut de cohabitant afin que la situation du ménage n'impacte plus le calcul des allocations de remplacement (CPAS, chômage, handicap...).

// SSo

>> "Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez soi – Rapport global 2022" : à lire sur kbs-frb.be

(1) "Supprimer le statut de cohabitant : un levier gagnant contre l'appauvrissement", moc.be, 2022.

Gueule de bois pour le plan alcool

Les ministres de la Santé des différents niveaux de pouvoir ont présenté le plan alcool 2023-2028. Un plan qui était attendu depuis 15 ans, mais déçoit fortement par son manque d'ambition.

© Adobestock

Le plan d'action reprend 75 actions pour lutter contre la consommation nocive d'alcool. On y découvre des mesures comme : renforcer la sensibilisation – notamment sur les risques de cancers, détecter plus rapidement les patients à risques dans les services d'urgence et les renvoyer vers les soins *ad hoc*, ou encore interdire la vente d'alcool dans les distributeurs automatiques, les stations-services (la nuit) et les hôpitaux (hors cafétaria). Par rapport aux jeunes, le plan clarifie la réglementation sur la vente d'alcool au moins de 16 ans (l'achat de bière et de vin reste toutefois autorisé). La publicité pour l'alcool est également interdite cinq minutes avant et après les émissions destinées aux jeunes.

"Le plan constitue un bon point de départ pour l'élaboration d'une politique efficace en matière d'alcool", se sont félicités les brasseurs dans un communiqué de presse. Voici qui en dit long... *"L'alcool est la 2e cause de mortalité évitable juste derrière le tabac, et engendre un coût social et sanitaire pour l'État estimé à 4,2 milliards d'euros par an. Il est donc grand temps de prendre des mesures qui protègent non pas les intérêts privés de certains mais les intérêts publics d'une population tout entière"*, réagissait pour sa part Martin de Duve, alcoologue et directeur d'Univers Santé. Il regrette que nombre de recommandations émises par les experts de la santé n'ont pas été retenues : interdire la publicité sur l'alcool, imposer un étiquetage sur les boissons alcoolisées, précisant le nombre d'unités d'alcool, obliger les bars, restaurants et lieux festifs à mettre gratuitement l'eau du robinet à disposition des clients, etc.

"L'alcool est la 2e cause de mortalité évitable juste derrière le tabac." M. de Duve

// SW

Journalisme constructif : une démarche positive

Pour sa 5e édition, le Prix du journalisme constructif a récompensé plusieurs journalistes de terrain. Ces prix encouragent les rédactions à développer l'information constructive et mettent en lumière les journalistes et médias qui s'engagent dans cette voie.

Active depuis 2018 dans le paysage médiatique belge, l'asbl NEW6S est convaincue que le journalisme peut influer positivement sur la société. La démarche d'un journalisme constructif permet de décrire le monde dans ses nuances et sa complexité : à travers ses problèmes et ses dysfonctionnements, mais aussi ses avancées, sa créativité, ses recherches de solutions, ses initiatives individuelles ou collectives.

Nathalie Massart a remporté le prix professionnel "format court" avec un reportage sur une équipe de football anglaise "100 % verte", diffusé au JT de la RTBF.

Sarah Freres a été primée pour son article "L'hôpital en transition" publié dans le bimestriel *Imagine Demain le Monde*. Ce dossier est consacré à la transition possible du secteur hospitalier, dépendant aujourd'hui du pétrole et de ses dérivés, et émetteur d'au minimum 5,5 % des émissions de CO_2 belges. Une transition qui passe par de nombreux chantiers à tous les étages de l'hôpital. Au-delà des constats, les alternatives portées par les soignants et les projets développés par certains établissements en matière de développement durable sont explorés en profondeur. Le jury a apprécié l'analyse complète du sujet abordé dans sa complexité et la mise en perspective fine et pointue amenée notamment par la diversité des intervenants. Le dossier met en lumière les solutions individuelles apportées pour contrer les critiques et un système figé. Le jury a également souligné le grand travail de préparation, le nombre important de sources sur un sujet peu couvert, et la qualité de la narration proposée.

Le jury a décerné un prix "coup de cœur" à la série de podcasts "Déclic, le tournant" réalisée par Arnaud Ruyssen et Bao-Anh Dinh, en épinglant l'épisode "Et si on faisait une révolution fiscale ?". Le prix pour les étudiants n'a pas été décerné car le jury a estimé que les critères constructifs n'étaient pas suffisamment développés dans les trois travaux nominés.

Convaincue de l'utilité du journalisme constructif pour renforcer la confiance entre le public et les professionnels de l'information, l'équipe rédactionnelle d'*En Marche* s'inscrit également dans cette démarche.

// SC

Parentalité

PMA : quand bébé n'arrive pas

Désirer un enfant ne suffit pas toujours à en avoir un. Pour de multiples raisons, des milliers de personnes ont recours à la procréation médicalement assistée (PMA). Si les effets physiques des traitements peuvent être éprouvants, les difficultés psychologiques et sociales le sont tout autant, voire davantage quand bébé n'arrive pas.

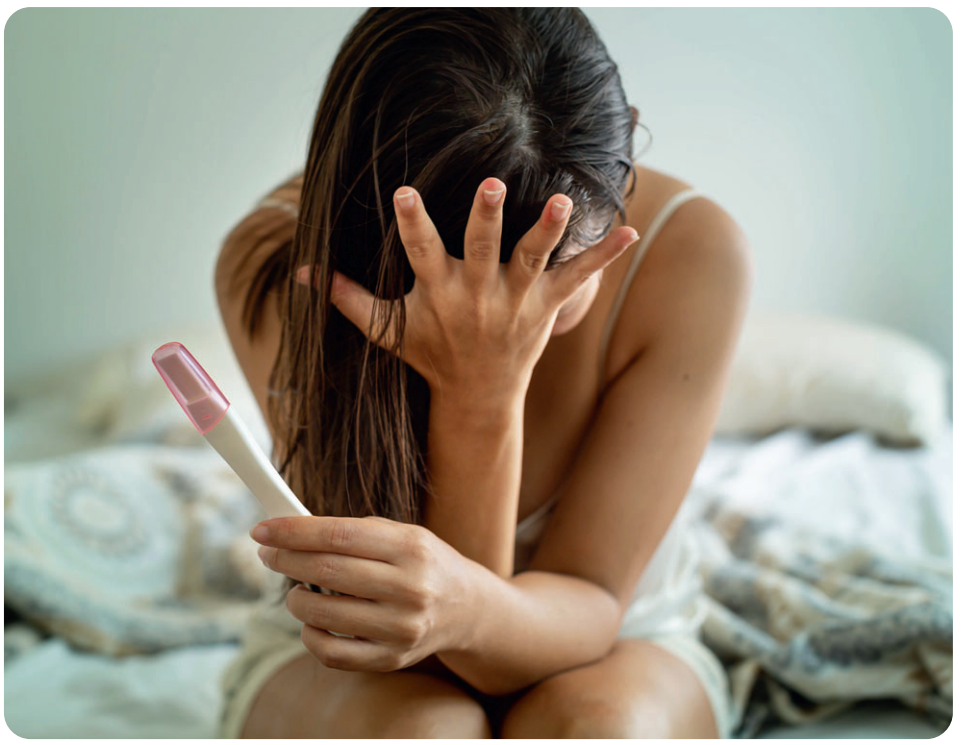

© Adobestock

"Le plus dur pour moi était l'appel téléphonique qui vous disait que ça n'avait pas fonctionné et qu'il fallait recommencer." Maria, 39 ans, a débuté une PMA il y a deux ans avec son ex-compagnon. Le couple s'est entre temps séparé. Elle a continué le parcours seule. L'attente, l'incertitude, l'impuissance, l'échec, la gestion des relations, la culpabilité... font partie des épreuves qu'affrontent les personnes qui entament un projet d'enfant via la procréation médicalement assistée (PMA). Chaque histoire est singulière, propre aux personnes, à leur situation (en couple ou seule) et aux expériences avec le corps médical. Mais s'il y a bien une dimension commune à ne pas négliger quand on se lance dans un parcours PMA, ce sont les effets psychologiques et sociaux qu'il implique.

Infertilité : l'heure des bilans

Un couple hétérosexuel sur six rencontre des problèmes de fertilité, qui proviennent soit des hommes (30 %), soit des femmes (30 %), soit des deux (30 %) ou d'une raison inconnue (10 %) (1). *"On considère qu'il y a un trouble de fertilité lorsqu'un couple ne parvient pas à concevoir un enfant, après au moins un an de rapports sexuels réguliers"*, précise la Pr Christine Wyns, gynécologue et spécialiste en médecine de la reproduction aux Cliniques universitaires Saint-Luc.

Face à une situation d'infertilité, certains couples font appel à la procréation médicalement assistée qui comprend l'ensemble des techniques médicales permettant la procréation "en-dehors du processus naturel", à savoir l'insémination artificielle et la fécondation in vitro (FIV) suivi du transfert d'embryons (2). Le bilan de fertilité est la première étape pour déterminer le traitement adéquat pour la patiente ou le patient.

Du côté masculin, le centre effectue un spermogramme qui détermine la qualité et la quantité de spermatozoïdes. En cas de doute ou de détection d'une anomalie (exemple : absence à première vue de spermatozoïdes), une analyse plus approfondie du sperme est opérée pour confirmer ou non l'absence de spermatozoïdes, appelée azoospermie. Les troubles de fertilité peuvent aussi s'expliquer par *"des troubles hormonaux, d'anomalie du développement du testicule ou des voies excrétrices (qui évacuent) du sperme. Des facteurs environnementaux ou l'hygiène de vie influencent également fortement la qualité des spermatozoïdes."* En effet, ils peuvent subir ce qu'on appelle un stress oxydatif (agression qui s'en prend aux cellules), provoqué par la pollution environnementale principalement, mais aussi par la consommation d'alcool, d'aliments riches en graisses et de tabac.

Le bilan de fertilité de la femme est beaucoup plus lourd : bilan hormonal, examen de réserve ovarienne, examen des trompes de Fallope, vérification des cycles d'ovulation... Ces examens permettent de vérifier si des facteurs mécaniques sont en cause (endométriose, fibrome, polypes, trompes bouchées, etc.). Sans surprise, l'âge de la femme reste l'un des facteurs les plus déterminants. Ce qui ne veut pas dire qu'une femme de plus de 35 ou 40 ans ne peut pas tomber enceinte. La probabilité de tomber enceinte en un an à 30 ans est de 75 %, à 35 ans de 66 % et à 40 ans, elle est de 44 %, rappelle une récente étude (3). *"Les femmes âgées de 40 à 43 ans qui viennent en consultation pour une PMA chez nous ont une probabilité de grossesse qui ne dépasse pas 10 à 15 % par essai, quel que soit le traitement appliqué. Même si on effectue le traitement le plus poussé en PMA, comme la FIV, on ne pourra ramener le niveau de fertilité qu'au niveau de celui correspondant à l'âge de la femme"*, confirme la gynécologue.

> **"Demander de lâcher prise à une personne en parcours PMA est inutile et source de stress supplémentaire pour elle." S.Colman**

Désenchantées

Camille et Caroline se sont rencontrées il y a cinq ans. Elles avaient respectivement 32 et 35 ans. Caroline étant plus âgée, le couple a convenu qu'elle commencerait le projet de PMA. *"Au bout d'un long parcours, sans succès pour mon ex-compagne, j'ai pris le relais,* raconte Camille. *Plusieurs amies autour de moi sont passées par la PMA et ont un enfant aujourd'hui. J'étais confiante. Mais la pression du temps qui avance, les échecs répétés et leurs impacts psychologiques ont eu raison de mon couple... et de ma santé mentale : j'ai fini par faire une dépression."* Maria aussi était pleine d'espoir : *"Je n'avais pas encore 40 ans et ma mère n'avait pas eu de soucis pour avoir ses enfants. Même si je ne comprenais pas tout ce que les médecins me racontaient sur la PMA, je me disais qu'ils savaient ce qu'ils faisaient. Plus tard, j'ai compris que les choses n'étaient pas si simples."*

De nombreuses personnes ne maîtrisent pas les étapes de la procréation et leurs mécanismes. L'incompréhension et la déception sont monnaie courante lorsque la PMA ne fonctionne pas. *"C'est pour cela qu'il est indispensable de bien expliquer chaque étape et ce par quoi les personnes vont passer, en fonction de leur situation, âge, etc. Un travail pédagogique est nécessaire"*, insiste le Pr. Wyns. Et de rappeler l'importance de la relation de confiance et de respect mutuel entre le soignant et le patient.

Pressions multiples

Malgré l'évolution des mentalités concernant la parentalité, des pressions sociales et de nombreux préjugés sur la fertilité persistent. *"Certains couples arrivent déjà en consultation avec la culpabilité de ne pas savoir faire d'enfant 'naturellement'. C'est une blessure invisible, contrairement à une blessure physique, et qui n'est donc pas toujours reconnue"*, explique Sarah Colman, psychologue au centre de fertilité du CHU Saint-Pierre à Bruxelles.

Les "parcours PMA" peuvent durer plusieurs années durant lesquelles le projet de parentalité pèse lourd en termes de charge mentale : *"Avec les injections d'hormones pour stimuler les ovaires, j'ai pris beaucoup de poids. L'estime de soi chute radicalement. En plus de cela, les hormones affectaient mes humeurs. On m'a parfois dit que j'étais peut-être trop instable émotionnellement et qu'il fallait que je lâche prise."* Lorsqu'un proche essuie les échecs durant le processus de PMA, l'entourage veut faire preuve d'empathie et le soutenir avec, certes, les meilleures intentions mais parfois en décalage avec ce que vit la personne. *"Un projet de vie, quel qu'il soit, prend forcément beaucoup de place dans le quotidien. Impossible de ne pas y penser. Demander de lâcher prise à une personne en parcours PMA est inutile et source de stress supplémentaire pour elle"*, interpelle la psychologue. Certaines personnes ont besoin d'en parler, au risque de devoir parfois gérer les attentes des proches. D'autres préfèrent se taire. *"C'est un choix qui appartient à la personne mais le mieux pour gérer la relation aux autres est d'expliquer ce qu'on attend d'eux"*, conseille Sarah Colman.

La dimension "organisationnelle" de la PMA implique également la gestion de la vie professionnelle. *"Je n'avais pas forcément envie de partager mon projet d'enfant au travail, ne sachant pas non plus combien de temps cela allait durer, mais au vu du nombre de rendez-vous à l'hôpital que je devais effectuer, des absences à justifier, je n'ai eu d'autre choix que de le dire"*, regrette Maria.

> **Un couple hétérosexuel sur six rencontre des problèmes de fertilité.**

Pratiques différentes

En Belgique, pays pionnier, il existe 35 cliniques spécialisées dans la fertilité et la PMA. Mais toutes n'offrent pas les mêmes services : 17 centres s'occupent du diagnostic, de l'insémination et du prélèvement d'ovocytes et 18 centres pratiquent en plus la fécondation in vitro. (4) Si la législation est stricte en la matière (loi du 6 juillet 2007), les centres de fertilité ont des pratiques qui varient, notamment, en termes d'accueil (espaces dédiés exclusivement aux PMA afin de les séparer des services de maternité, par exemple), d'acceptation de prise en charge de femmes seules, de suivi psychologique, etc.

Par exemple, le service de gynécologie aux Cliniques universitaires Saint-Luc préfère rendre la première consultation psychologique obligatoire pour les couples qui débutent une PMA. Au CHU Saint-Pierre de Bruxelles, pas d'obligation de rendez-vous avec une psychologue, même si les spécialistes encouragent les patientes et patients à consulter au moins une fois. *"Au départ, je n'étais pas convaincue, mais être accompagnée psychologiquement par une professionnelle au CHU Saint-Pierre m'a permis d'accepter et comprendre au fur et à mesure mes ressentis et à avancer"*, confie Camille.

Aujourd'hui, Maria a décidé d'arrêter la PMA. *"Je laisse mon corps et mon esprit un peu tranquilles. Je ne sais pas si je reprendrai ce projet."* Même chose pour Camille qui se laisse le temps de prendre du recul avant de se relancer, soit seule, soit accompagnée par un conjoint ou une conjointe à venir.

//SORAYA SOUSSI

(1) "Infertilité : les coûts d'une inégalité", A. Thollot, *alterechos.be*, juillet 2022
(2) "La Procréation Médicalement Assistée en Belgique", Institut Européen de Bioéthique, *ieb-eib.org*
(3) "Est-il vrai que la fertilité des femmes chute après 35 ans ?", S. Colino, *nationalgeographic.fr*, février 2023
(4) Belrap.be : *Belgian Register for Assisted Procreation*, contrôle et gère l'enregistrement des donnnées cliniques concernant les PMA en Belgique.

Lire et écouter la PMA

Littérature :

- **"Un bébé, si je peux"** • Marie Dubois • Revue XXI – Éditions Massot • 2021 • 135 p. • 19 €
- **"À la recherche d'une petite âme"** • Céline Grandner et Pauline P • Éditions Delcourt • 2022 • 192 p. • 23,95 €
- **"Le kit de survie à la PMA"** • Marion Salvat • Discus éditions (édition entièrement consacrée à la PMA) • 2020 • 19,90 €

Podcast :

- **"Les œufs clos"** • Anne Francotte • Disponible sur les plateformes d'écoute • 2021
- **"Telle mère, telle FIV"** • Lucie Baverel et Loïc Mabily • Produit par Cheese Naan • Disponible sur les plateformes d'écoute • 2021
- **"Arrête d'y penser"** • Renata W. • Disponible sur les plateformes d'écoute • 2020

Soins de santé

© Adobestock

BIM : plus jeunes et plus nombreux

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) est en augmentation. Aujourd'hui, près d'1 Belge sur 5, dont de nombreux jeunes, font appel à ce droit accordé qui garantit entre autres un meilleur accès financier aux soins de santé, montre une récente étude de la MC.

2.137.000 : c'est, en 2021, le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée (Source : Agence intermutualiste). Un chiffre qui a plus que doublé depuis 2002. Ce statut, accordé par les mutualités, permet d'être mieux remboursé par l'assurance soins de santé obligatoire (sécurité sociale). Mais le statut BIM donne également à ses bénéficiaires la possibilité d'obtenir un tarif préférentiel pour le téléphone, les transports publics, l'énergie... *"Le statut BIM est un important indicateur de pauvreté*, souligne Hervé Avalosse et Gauthier Vandeleene, chercheurs au service d'études de la MC et auteurs d'une récente étude sur le sujet (1). *Il est alarmant de constater que le nombre de personnes BIM ne cesse de croître, encore plus de voir qu'un nombre croissant de jeunes viennent gonfler ce chiffre."*

Un peu d'histoire

Le statut BIM existe depuis 1963, date de la création de l'assurance obligatoire (AO). Au départ, le statut était réservé à certaines catégories sociales précises : les veufs, les invalides, les pensionnés et les orphelins. Ils étaient identifiés sous l'acronyme "Vipo". Par la suite, deux autres catégories se sont ajoutées : les chômeurs de longue durée et les familles monoparentales. En 2007, le statut BIM a été étendu aux personnes ne faisant pas partie de ces catégories sociales, mais n'ayant à leur disposition que de faibles revenus, sous l'appellation de statut Omnio. Une appellation désormais obsolète.

"Globalement, on est donc passés d'un cas de figure où seuls les veufs, orphelins, pensionnés, etc. pouvaient prétendre au statut BIM, à une situation où toute personne justifiant d'un revenu en-dessous d'un certain plafond peut en bénéficier, résument les chercheurs de la MC. *Pas étonnant, donc, que nous ayons connu une croissance du nombre de bénéficiaires après 2007. Mais sur 15 ans, on parle d'une augmentation de 50 % ou presque !"*

Si les plus âgés (+ 76 ans) représentent la proportion de BIM la plus élevée, la tendance est en nette baisse (de 46,2 % des BIM en 2008 à 33,3 % en 2022). Les raisons sont plurielles. *"Avec l'augmentation de l'espérance de vie, un nombre plus important de ménages bénéficie de deux pensions, de sorte que le plafond de revenus pour obtenir le statut BIM est plus souvent dépassé. Et puis, diverses mesures de revalorisation des pensions ont été mises en place ces dernières années."* Mais Gauthier Vandeleene et Hervé Avalosse avancent un autre facteur, plus alarmant : la population des BIM rajeunit de plus en plus. À Bruxelles et Anvers respectivement, 37 % et 40 % des BIM ont moins de 18 ans. Ces enfants héritent, par concomitance, de la situation de précarité vécue par leurs parents. *"Chez les plus jeunes, cette précarité pourra se signaler durablement par des difficultés socio-économiques, scolaires, professionnelles ou de santé. Et le fait que l'on compte de plus en plus de familles monoparentales, plus enclines à se retrouver 'sur le fil', n'arrange rien"*, déplore Henk Van Hootegem, coordinateur du Réseau belge de lutte contre la pauvreté.

Dans la tranche des 18-24 ans, c'est le taux de chômage important (2,9 plus élevé que celui de l'ensemble de la population active) qui pousse de plus en plus de jeunes vers le statut BIM. Le nombre de jeunes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS), accordé sous certaines conditions par le CPAS, est également en constante augmentation : pour les 18-24 ans, il est passé de 24.000 en 2008 à... 52.000 en 2021. .

Droits et conditions

Pour ces millions de jeunes (et moins jeunes), que permet l'obtention du statut BIM ? Il garantit principalement l'accessibilité financière aux soins de santé. Les interventions de l'AO sont en effet plus élevées, de sorte que les montants à leur charge sont réduits. Cela vaut autant pour les prestations médicales et paramédicales, que les médicaments, ou encore les frais de séjour à l'hôpital. Aujourd'hui pour le patient BIM, une consultation chez le médecin généraliste ne coûte qu'entre 1 et 1,5 euro, selon qu'il dispose ou non d'un dossier médical global (DMG). Le statut BIM permet également d'obtenir d'autres interventions :

- le tarif social énergie (électricité et gaz) a été étendu aux BIM jusqu'en juillet de cette année. Ils peuvent également bénéficier d'une allocation de chauffage du Fonds social mazout ;
- le tarif téléphonique social, sous certaines conditions (65+, situation de handicap, bénéficiaire du RIS) ;
- des réductions pour l'utilisation des transports publics ou sur certaines taxes communales, en fonction de la commune de résidence ;
- des interventions spécifiques dans le cadre des services et avantages complémentaires organisés par les mutualités. À la MC, des réductions peuvent être obtenues pour les séjours organisés par les mouvements (Ocarina, Altéo, Énéo) ou les séjours en centre de convalescence.

Il y a deux façons d'obtenir le statut BIM : sur base d'un droit social ou bien après enquête sur les revenus.

Il y a deux façons d'obtenir le statut BIM : sur base d'un droit social ou bien après enquête sur les revenus. *"Si une personne bénéficie d'un certain droit social, comme le revenu d'intégration sociale durant trois mois complets et ininterrompus, la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa), ou encore des allocations pour personnes handicapées, la mutualité peut octroyer automatiquement le statut sans faire d'enquête supplémentaires sur les revenus"*, précisent les chercheurs de la MC Hervé Avalosse et Gauthier Vandeleene. Les enfants bénéficiant d'allocations familiales majorées en raison d'un handicap, les mineurs non accompagnés (Mena) et les orphelins ont également un droit automatique au statut BIM.

Si une personne ne bénéficie pas de ces droits sociaux mais qu'elle estime avoir droit au statut BIM, elle peut en faire la demande auprès de sa mutualité qui procèdera alors à une enquête sur les revenus de la personne, du conjoint et de la ou des personnes à charge. Si les revenus sont inférieurs à un certain plafond dans une période de référence déterminée (voir encadré), le statut BIM est alors accordé à l'ensemble du ménage. Dans 55 % des situations rencontrées chez les membres de la MC, montre l'étude, l'accès au statut n'est pas automatique.

L'épineux problème du non recours

Pourtant, certaines personnes ne demandent pas le statut BIM alors qu'elles y ont droit. On parle alors de non recours au droit. Selon le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE), en 2016, un tiers des personnes entrant dans les conditions d'obtention ne profitaient pas de cet avantage. En 2019, les chercheurs de l'Université d'Anvers ont estimé, après étude sur un panel de 4.600 personnes à bas revenus, que 45 % des 18-64 ans se trouvaient dans la même situation. *"C'est un vrai problème, quand on sait que ne pas bénéficier du statut BIM alors qu'on y a droit accroît le report de soins"*, s'inquiète Henk Van Hootegem du Réseau belge de lutte contre la pauvreté. Les raisons de ce non recours sont multiples : difficultés administratives, barrière linguistique, fracture numérique, ou tout simplement méconnaissance du droit. *"Certaines personnes ne savent même pas que le statut BIM existe ! Ou alors, elles pensent qu'elles n'entrent pas dans une catégorie pouvant prétendre à en bénéficier... Et puis, le chemin administratif pour créer un dossier solide peut être long quand on peine à joindre les deux bouts et qu'on multiplie les petits boulots, avec de multiples fiches de paie..."*, se désolent de leur côté les chercheurs de la MC.

Le droit automatique au statut BIM a résolu le problème du non recours pour une partie de la population (voir l'édito d'Elisabeth Degryse en P.12 de ce numéro). Un autre outil, le "flux proactif", permet de procéder à une détection automatique des bénéficiaires potentiels (familles monoparentales, personnes isolées, etc.) et de les contacter afin qu'elles introduisent une demande. Mis en place pour la première fois en 2015, ce processus est mené par l'ensemble des mutualités du pays. Une liste est échangée, au départ des mutualités, entre l'Inami et le SPF Finances, qui ajoute les données de revenus pour chaque personne de la liste. Ainsi enrichie, celle-ci retourne aux mutualités, qui prennent contact avec les personnes éligibles. Sur les 833.000 personnes contactées en 2015, 133.000 sont devenues par la suite bénéficiaires de l'intervention majorée. Devant ce "succès", il a été décidé, en 2020, d'organiser chaque année ce flux proactif.

// JULIEN MARTELEUR

(1) "Davantage de personnes avec le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée", une étude d'Hervé Avalosse et Gauthier Vandeleene à lire dans le "Santé & Société n°5, ou à consulter sur mc.be/actualite/santeetsociete.

Quel plafond pour obtenir le statut BIM ?

Généralement, la période de référence pour les revenus est d'une année civile (celle précédant la demande). En 2023, le statut BIM est octroyé si le **revenu brut imposable** de 2022 est inférieur à 23.304 euros, augmenté de 4.315 euros par personne supplémentaire du ménage, et ce pour autant que les revenus n'aient pas augmenté sensiblement entretemps.

Tous les revenus sont pris en compte : revenus professionnels, allocations de chômage, indemnités d'incapacité de travail, pensions, revenus mobiliers et immobiliers, etc., à l'exception des allocations familiales, des allocations pour personnes handicapées ou de revenu des enfants, pour autant qu'ils bénéficient encore d'allocations familiales.

Pour certaines catégories sociales dont les revenus sont stables, la période de référence peut être ramenée à un mois (celui précédant la demande ou au cours duquel la demande a été faite). C'est notamment le cas des pensionnés, des personnes handicapées, ou encore des indépendants bénéficiant du droit passerelle depuis au moins 3 mois.

>> Pour en savoir plus sur les conditions d'obtention du statut BIM et des avantages qui lui sont liés, rendez-vous sur mc.be/la-mc/réduire-facture/intervention-majoree ou adressez-vous à votre conseiller mutualiste.

Maladies chroniques

Danser avec la maladie de Parkinson

Le 11 avril est la Journée mondiale de la maladie de Parkinson, une affection qui touche principalement la motricité. Pour lutter contre la progression des symptômes, la danse, parce qu'elle joint l'activité physique à la musique, est l'idéal.

© Cécile Grégoire

"Quand on en parle à quelqu'un qui ne connaît pas, en général ça les fait rire !". Henry a la maladie de Parkinson et se déplace avec une canne. Le vendredi après-midi, il participe à un cours de tango. Cela peut surprendre ; pourtant, la danse est un excellent moyen de lutter contre les difficultés motrices qu'engendre cette maladie.

Après avoir lu un article à ce propos, Henry s'est décidé : *"J'ai toujours aimé danser, je n'ai jamais été très fort. Je me suis dit que c'était l'occasion. C'est vrai que le tango n'est pas facile à danser, mais c'est chouette. Ici, on se respecte. C'est énorme. Et on se tutoie d'office."*
Le cours se déroule dans un esprit détendu. Il ne s'agit pas d'accomplir une performance, mais de prendre plaisir à bouger en musique. Muriel Feyssaguet, la professeure, tient compte du niveau des participants. Henry, qui souffre de problèmes musculaires et de coordination, est dispensé de garder les mains derrière le dos pendant le premier exercice. Mais pour les autres, pas d'excuse ! Après avoir montré l'exemple, Muriel laisse faire chaque duo et corrige chacun avec délicatesse. L'effort, petit à petit, cède la place au plaisir d'avoir réussi un nouveau pas.

Poursuivre ses passions en dépit de la maladie

"J'ai toujours aimé danser, confie Annette. Quand j'ai rejoint l'association Action Parkinson, j'ai vu que c'était au programme et j'ai su que c'était pour moi ! La danse me procure du plaisir et en plus, ce plaisir est partagé avec d'autres ! Ce n'est pas parce que je suis malade que ça change... Simplement, c'est plus adapté qu'un cours normal." Annette a pratiqué la danse folk pendant une dizaine d'années. *"Mais sur la fin, je sentais qu'il y avait des lenteurs qui s'installaient et que je n'étais plus tout à fait au diapason avec les autres."* Le tango lui a permis de poursuivre la danse dans un environnement favorable, avec d'autres parkinsoniens. *"On est débarrassé de ce souci de devoir se montrer à la hauteur"*, souffle-t-elle.
Cécile aussi avait d'abord essayé un cours normal, avec son mari, mais elle reconnaît qu'elle avait peine à suivre. *"Au début, j'avais un peu peur de me retrouver avec des gens malades, mais en fait, cela me fait vraiment du bien de pouvoir échanger avec des personnes qui comprennent ce que je vis"*, reconnaît-elle. Son mari l'accompagne, le cours étant ouvert à tous, avec ou sans Parkinson. En outre, tout le monde danse avec tout le monde, cela fait partie du jeu ! À la fin du cours, Muriel tient à inviter chacun pour un tango. *"C'est gai de danser avec elle*, s'enthousiasme Anne. *C'est une professeure extraordinaire qui prend tout son temps et répète avec patience."*

Éviter l'inactivité, sortir de chez soi, rencontrer d'autres personnes, retrouver la bonne humeur et du soutien, c'est tout ce que permet ce cours !

Pas besoin d'être un pro !

Il n'y a toutefois pas que le tango qui permette de s'activer en musique. Mireille s'adonne depuis quelques années déjà à la danse Kinésiphilia. Il s'agit d'exécuter des mouvements simples en suivant le rythme de la musique. En position assise ou debout, chacun pour soi ou en interaction avec les autres participants, le tout est de se laisser porter par la musique et de mobiliser l'ensemble des muscles. *"Ça permet de bouger, ce qui est important pour Parkinson, et de bouger facilement*, explique Mireille. *Un jour n'est jamais l'autre, avec cette maladie. Parfois, je me sens un peu moins en forme et je pense que j'aurais été mieux chez moi dans mon fauteuil, mais il faut lutter contre cela."* Éviter l'inactivité, sortir de chez soi, rencontrer d'autres personnes, retrouver la bonne humeur et du soutien, c'est tout ce que permet ce cours ! Susanne Bentley, danseuse, chorégraphe et coach de vie, l'anime avec cœur : *"Bouger est important pour le corps et pour le cerveau. Cela fait travailler l'équilibre et la coordination. La danse connecte les deux hémisphères cérébraux. Mais ce qui compte surtout, c'est d'y prendre plaisir."*

Tout le monde, pour autant, ne se sent pas attiré par la musique ou la danse. C'est pourquoi Action Parkinson a développé à Bruxelles de nombreuses activités afin que chacun trouve celle qui lui convient : marche nordique, boxe, Qi Gong, jeux cognitifs, Gymsana, Power moves, art-thérapie, tables de paroles et conférences...
En Wallonie, l'Association Parkinson organise par l'intermédiaire de ses antennes locales différents cours également : à côté du tango et de la danse Kinésiphilia, elle propose de s'essayer au chant à Habay-La-Neuve, à la course à pied à Bertrix, ou encore au tai-chi à Blicquy et à Jambes.

Le lien social, pour garder le moral

Nicole, qui participe depuis 5 ans, ne se sent pas très en forme ce jeudi. Au fil du temps, les problèmes de raideur et d'akinésie l'ont rattrapée et entravent ses mouvements. Elle est néanmoins venue. *"C'est très important d'avoir un réseau social et des activités qui mobilisent nos capacités, comme Kinésiphilia, Gymsana (programme d'activité physique adaptée – NDLR), l'art-thérapie... Mon frère avait Parkinson et il m'a dit 'au bout d'un temps, les amis disparaissent, ou on ne sait plus les suivre'. Il faut donc se faire d'autres amis."* Michèle confirme : *"La maladie nous isole parce que les gens s'en font une image souvent plus effrayante que la réalité, et ils ne savent pas comment réagir. Or on a besoin d'être entouré."* Auprès d'Action Parkinson, de Susanne, Mireille, Nicole et les autres, elle a trouvé soutien et chaleur humaine.

Comme les amis d'Henry qui s'étonnent de le voir suivre des cours de tango, les malades estiment souvent qu'ils ne sont pas à la hauteur. *"Il faut essayer, venir au moins une fois*, encourage Mireille. *Je suis persuadée que beaucoup se rendraient compte que ce n'est pas vraiment ce qu'ils imaginaient."*

// AURELIA JANE LEE

Un manque de dopamine

Avec environ 40.000 personnes concernées en Belgique, la maladie de Parkinson se classe au deuxième rang des maladies neurodégénératives, après l'Alzheimer. L'âge moyen des patients se situe aux alentours de 55-60 ans : c'est donc loin d'être seulement une maladie gériatrique.

La maladie résulte d'une dégénérescence progressive des neurones producteurs de dopamine, entraînant une baisse de ce neurotransmetteur dans certaines régions du cerveau contrôlant la motricité. Des symptômes apparaissent alors, tels que le tremblement au repos, la raideur, la lenteur de mouvement, la difficulté d'initier des mouvements, ainsi que des troubles de la marche et de l'équilibre. Les patients ne manifestent pas tous l'ensemble de ces symptômes, qui peuvent se présenter dans un ordre varié. Si l'on peut tenter de ralentir leur apparition, on ne les guérit malheureusement pas. Le traitement repose à la fois sur des médicaments pour compenser le manque de dopamine, et des exercices qui stimulent la mise en mouvement.

© Aurelia Jan Lee

"La musique facilite le mouvement"

"La maladie de Parkinson est complexe, souligne la professeure Sophie Dethy, neurologue et chef de service au CHU-Tivoli. *Elle nécessite une prise en charge multidisciplinaire. Nos patients sont suivis par des kinésithérapeutes ainsi que par des logopèdes, des diététiciens, des ergothérapeutes, des neuropsychiatres et des psychologues, et ce dès le diagnostic. Nous proposons également des activités, car tout ce qui peut améliorer le mouvement est crucial, à tous les stades."*
Aux stades précoces, tant que l'autonomie est préservée, il faut entretenir sa musculature par une activité physique régulière, comme tout un chacun, recommande la neurologue. *"De la marche, un sport ou une activité plus artistique comme la danse, pourquoi pas ? Le tout est d'y prendre plaisir."* Des études montrent que l'activité physique aide aussi en termes de qualité de vie car elle améliore l'humeur des patients. Elle permet de lutter contre le syndrome dépressif, fréquent chez les parkinsoniens.
Lorsque la motricité est sérieusement atteinte, il importe de continuer à bouger, mais en adaptant les activités. Cela aide à prévenir les problèmes d'équilibre, tout en entretenant la condition physique et en améliorant la posture. Sophie Dethy a participé à l'élaboration d'un fascicule proposant une série de mouvements de gymnastique à réaliser en musique. *"La musique peut stimuler le cerveau par d'autres voies, elle facilite et encourage le mouvement. C'est une stratégie qui a fait ses preuves."*

>> Cet outil est disponible en ligne via l'Association Parkinson en Wallonie (section "Nos Brochures" sur parkinsonasbl.be) et via Action Parkinson à Bruxelles (section "Informations > Exercices physiques de Marcelle Hubert" sur actionparkinson.be).

Plus d'infos et contact :
• Action Parkinson • avenue des Klauwaerts 38 à 1050 Bruxelles • 0494 53 10 46 • cecile.gregoire@actionparkinson.be • actionparkinson.be
• Association Parkinson • Rue des Linottes 6 à 5100 Namur • 081 56 88 56 • info@parkinsonasbl.be • parkinsonasbl.be

PETITES ANNONCES

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Grille tarifaire selon la rubrique :

Rubriques : Matériel - Mobilier - Emploi/Services - Auto/Moto - Divers - Location (recherche d'un logement) : **12,50 EUR/parution. Rubriques :** Villégiature – Immobilier – Location (mise en location d'un logement) : **20 EUR/parution.**

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne :

1. Rédigez votre annonce en lettres capitales et en indiquant la rubrique désirée. Les annonces ne doivent pas dépasser 190 caractères, espaces compris. Au-delà, elles seront recoupées par nos soins.
2. Effectuez votre virement ou versement sur le compte IBAN : **BE85 0689 4311 9206** au nom des Éditions Mutuellistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
3. Envoyez votre annonce en joignant votre **vignette jaune** ainsi que **la preuve de votre paiement** au Service des petites annonces - En Marche - 579 chée de Haecht, BP 40 - 1031 Bruxelles ou par fax : 02/246.46.30 ou par courriel à enmarche@mc.be – tél : 02/246.46.27

Dates ultimes de rentrée des annonces :

Le **mercredi 26 avril** pour l'édition du **11 mai.**
Le **vendredi 12 mai** pour l'édition du **25 mai.**

Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve du paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs. Le journal *En Marche* se réserve le droit de ne pas éditer une annonce qui ne serait pas conforme à l'esprit de l'organisation MC.

Auto-Vélo

Av.: 4 pneus été, montés sur jante, Uniroyal 155/65/R14, très peu servis, à discuter. 0495-89.80.78. (DI57363)

Divers

Achat tous anciens objets religieux, tableaux, images, missels, chapelets, icônes, etc ... 02-380.91.20 – 0485-54.35.85. (DI57016)

Achat bijoux: ambre, corail, perles, camée, marcassite, or, argent, plaqué or, anciens fantaisie..., montres à gousset et bracelets ttes. marques. 02-380.91.20 – 0485-54.35.85. (DI57017)

Achat anciens appareils photos, anciennes photos, cartes postales, livres. 02-380.91.20 – 0485-54.35.85. (DI57018)

Achat tous objets en étain, métal argenté, argent. 02-380.91.20 – 0485-54.35.85. (DI57019)

Achète ttes. antiquités, tableaux, mobilier, tapis, horlogerie, faïence, porcelaine, livres, Val St Lambert, fourrure, bd, argenterie, bronze, objets de vitrine, cartes post., photos vin. 0478-54.81.79 Pircard Vincent. (DI57239)

Achète ttes marques de sacs à main, Delvaux, Hermès, Chanel, Vuitton, Dior, Cartier, Guess, Longchamps, Gucci... plus ts. vêtements de marque, me déplace ds. tte. la Belgique. 02-520.29.39. (DI57240)

Achète montres ttes marques, Oméga, Longine, Rolex, Patel, Breitling, Tag Heur, Chanel, Tissot, Rodania, Hermès, Jaeger, LeCoultre, Gousset, tous chronomètres. 0478-54.81.79. (DI57241)

Achète pour exportation, art asiatique porcelaine, faïence, jade, bronze, argenterie..., bouddhas, vases, assiettes, plats, estampes, netsukes, meubles, paravents, tous objets anc. ayant rapport avec l'Asie. 02-520.29.39. (DI57243)

Achète machine à coudre, meuble de couture, dés à coudre, vêtements de haute couture, couvre-lit crochet, draps brodés et dentelles. 0460-96.10.83. (DI57265)

Achète vin français rouge et blanc, champagne, alcool, seau à champagne, verres à vin, carafe, porte bouteille, tir bouchon etc... 0478-54. 81.79. (DI57266)

Achète Val Saint Lambert, vases, verres, carafes etc... et Limoges, services, petits objets etc... 0485-54.35.85. (DI57267)

Recherche instruments de musique, piano à queue, droit, violon, violoncelle, saxophone, trompette etc... 0478-54.81.79. (DI57269)

Av.: cse. décès, divers mobiliers, bibelots, vaisselle, verres, couverts, appareils électr. ménag., vélo gymnastique, prix à convenir. 0496-29. 39.08. (DI57331)

Retraité, cherche disques 33T (pas 45T, ni classique, ni variété française) année 70-80 et 90, rock-pop-hard-blues-jazz-soul. 0476-43.11.53 ou jeanluc.saey@gmail.com (DI57346)

Emploi/service

Réparation de machines à coudre et surjeteuses, Bernina, Pfaff, Elna, Singer, etc. me rend à domicile. 0471-08.58.33 après 19h - 071-66.78.65. (EM57106)

Mr. pensionné possédant le permis B cherche emploi de chauffeur sur le statut de travailleur indépendant. 0472-39.69.18. (EM57329)

Maçon, carreleur, paveur expérimenté, cherche travail. 0470-25.34.30. (EM57330)

Cherche dame de compagnie pour pers. légèrement handicapée, n'ayant pas de charge de famille et de préférence motorisée, logée, nourrie... conditions à définir, Namur. 081-47.07.04 - bejala1170@gmail.com (EM57350)

Collectionneur vend lots timbre anciens neufs Monaco et divers pays sauf Belgique/France, détails/demande. rcc@optinet.be - 010-68.03.00 – 0475-53.15.83. (DI57354)

Je cherche insignes originaux des fusiliers vétérans de guerre 40/45 et des brigades d'Irlande ainsi que de leurs souvenirs éventuels. 0476-73.75.89 – wcrokaert@gmail.com (DI57362)

Immobilier

Cherche une maison ou appartement à acheter en rente viagère. 0478-54.81.79. (IM57242)

Matériel

Av.: matériel cabinet dentaire (cse.pension), fauteuil Fedesa, Tempo kart 4 instruments OMS, Rx Kodak, lampe à photopolym Schein + tout le matériel soins. 0479-69.12.94. (MA57352)

Av.: lit électr. bois hêtre, H. 40à 80cm, val.: 1.500€, àv.: 700€ + surmatelas air compresseur, 65€ + table de lit/roul., 70€, tout en parf. ét. + protections Téna Flex maxi L, paquet 22pces., 9 pqts.à 15€/pqt. 0498-11.91.37. (MA57365)

Villégiature Belgique

"La Ligue des Familles" vous offre une solution de qualité. Trouvez vos futures familles locataire via notre site : www.liguedesfamilles.be (petites annonces). (VB57343)

Coxyde, vue imprenable sur mer à 30m, 2 appts. spacieux, tt. conf., wifi, poss. communiquer, 3ch (6/8p) et 2ch (5/9p), gde. terr. sud, jard. cl., pkg. priv. 0475-42.98.22 – www.ladunette.be (VB57092)

La Panne, appart. face à la mer, près du centre, sur digue, 2e ét., 2ch., spacieux, lumineux, tt. conf., wifi, se loue du sam. au sam. 0479-32.75.55. (VB57226)

Coxyde, appart. 5p., 2ch., sdb., wc, cuis., hall, living, 30m digue, côté soleil, tt. conf., tv, dvd, télenet. 0473-69.94.34 – 04-370.15.63. (VB57277)

Blankenberge, appart. face mer, 1ch., 4p., balcon, sdb, cuis. sup. éq., tt. rénov., àl. we, midweek, sem. et plus, 2 tv, wifi, animaux non-adm., non fumeur, doc. et tarifs : locavaca.be n°1975004 ou 0477-35.52.65. (VB57278)

La Panne, appart. 4p., très bien situé, au centre (ts. comm. à prox) et à 50m de la mer, 3e ét. d'un immeuble avec asc., terr. côté sud, àpd : 210€/sem. ebarbieux@gmail.com - 0477-82.37.13 (VB57307)

Duinbergen - Knokke, studio lux., bord lac et 800m mer, 4p., avec acc. pisc., we Pâques: 300€, autres pér. avril me contacter, accès PMR aisé, ann. comp. ap. accord. 0495-27.01.01. (VB57322)

Nieuport, studio meublé digue, 5 ét., asc., vue mer, tv int. divan convert. + 2 lits rabat. 1pers. 100€/nuit + 35€ vac. scol./sem., hors vac. par nuit nett. lucmarysemontulet@gmail.com - 0476-39.39.61 (VB57326)

La Panne, appart. digue de mer, 5e ét., 2ch., charge et garage compris, 510€ ou 595€ h-s. + 50€ nettoyage ou 90€ la journée si libre. 082-74.59.12. (VB57328)

Chalet de vacances àl. à Barvaux/Ourthe (Durbuy). 087-88.10.16 – 0497-18.33.41- andre.maurage@skynet.be (VB57332)

St-Idesbald, appart. vue mer, 1ch., 4p. max, balcon soleil, sem., quinz., pas d'animaux, envoi photos/mail : danmir1946@gmail.com – 0476-49.17.20 – 02-384.11.00. (VB57333)

Bray-Dunes, camp. Perroquet, bung. 36m², 2ch., 5p., super équip., gde. terr., jard. clôturé, calme, proche plaine de jeux et mer, idéal pour famille, prix 50/65/80€/j. 0477-97.73.54 - j.radoux@gmail.com (dossier). (VB57342)

Westende Bad, lux. appart. 2ch., 4-5p., situé prox. centre et mer, endroit calme, 2e ét., asc., belle vue, gd. conf., wifi, we., sem. ou quinz. 0479-53.55.67. (VB57344)

Westende, très beau studio moderne, coin digue, vue mer, 2e ét., asc., 4p., 1ch. séparée, tvc., tt. conf., libre du 16 au 28 avril, juin, du 1 au 7 juillet, du 19 au 30 sept. 0478-72.07.05. (VB57347)

La Panne, appart., 4p., 1e ét., 1ch., + lit dble. rabattable ds. liv., vue sur mer, terrasse, cuis. équip., lumineux et confortable. 04-246.29.25 – 0477-24.31.70. (VB57357)

St-Idesbald, plage Étoile de la mer, appart. 2ch., 60m2, asc.,tt. conf., lumineux, soigné, bonne literie, wifi, tv numér., pkg. sout. gratuit, très belle vue/mer, env. photos. 0472-44.07.22. (VB57359)

Coxyde, studio 4p. soigneuses,.200m mer, terrasse plein Sud, tv coul., pkg. priv., libre : mai - juin - juillet - 16-31 août - sept. - oct.- nov. 0476-45.79.04. (VB57360)

St-Idesbald, villa pour 8p., 3ch., au calme, tt. conf., tv, wifi, à la semaine, grand jard., pkg. - https://lamoussoniere.wordpress.com – 0475-82.67.31 – hausman51@gmail.com (VB57361)

Westende, face mer, centre digue, sem., quinz., pas de we seul, studio mod. lum., conf., 4e ét., gde. terr., cuis. sup. équip., bain avec douche, anim. non admis, non fum. 0476-82.93.48. (VB57367)

Côte d'Opale, Bray-Dunes, près La Panne, splend. appart. traversant sur digue, terr. pl. sud à l'arrière, sup cft, pkg sous-sol, photos et infos. 0498-66.75.62 ou michel.coipel@unamur.be (VB57369)

Rochehaut, àl. appart. 4 à 8 p. et studio ds. fermette tt. conf., jardin, vue Semois, we., sem. 061-46.40.35 – https://lafontinelle3.wixsite.com/rochehaut (VB57371)

Villégiature France

Grau du Roi, bord Médit., Camargue, 200m plage, appart. 4p., 1ch., rez + jardin, piscine. www.appartgrau.be ou 0496-66.55.45. (VF57223)

Provence, prox. thermes Gréoux, maison impec, gd terrain +pisc.priv. 10x5, 8p, 3ch., 2sdb, 3wc, cuis. ext. avec bar, sàm, sal., bbq. face pisc., tt. pl.-pied, wifi, lacs à prox. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94 ap.18h. (VF57234)

Côte d'Azur, Menton, appt. plein sud, impeccable, à 1min. de la plage, vue imprenable, sans vis-à-vis, à prox. des commerces, 2-4p., 1ch., airco. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94. (VF57235)

Cotignac (Provence verte), gîte 6 p dans prop. calme et boisée, vue village, 3 ch av douche et wc, clim, piscine priv. chauf., disponibilité et descriptif sur: lvpdirect.fr (5415217) - 0475/41.15.05. (VF57236)

Provence, 7km Vaison la Romaine, Puymeras, face Mont-Ventoux, chambres d'hôtes, 60€/2p., table d'hôtes 25€/p. 0033-490.46.42.29 - http://perso.orange.frlejasdesgrandscedres (VF57246)

Vosges, La Bresse, appart. 2 à 4p., liv., coin cuis., 1ch + coin mont. avec 2 lits sup., pkg. priv., tb. vue, loc. du samedi au samedi. 063-67.78.11 – https://chalethameaudeschaumes.blogspot.com (VF57268)

Roquebrune, Cap-Martin, appt. à 70m mer, 2ch.(4-6p), pkg., 1e qz mai, 1e ou 2e qz juin, 2e qz juillet. 0478-25.86.19. (VF57290)

Roquebrune, Cap-Martin, studio 2p., jardin, pkg., à 70m mer, avril, 1e qz mai, 1e qz juin, août, qz ou mois. 0478-25.86.19. (VF57291).

Saint-Remy-de-provence, appart. 4p., terr. vue Alpilles, pkg., 1e ou 2e qz juin, juillet, août, 1e qz sept. 0478-25.86.19. (VF57292).

Quercy-Dordogne Lotoise, à proximité de Rocamadour, mais. de caractère, 3 à 4p., environnement calme, plein sud, loc./sem. 280 à 360€. 0476-42.11.45. (VF57293)

Séjour en Corèze, ch. d'hôtes, 2p., 1 sem. en 1/2 pens. 650€, 150€ acompte, rens. mamanleoniilde@gmail.com ou +33-771. 639.283. (VF57305)

Chalet à Foncine Le Haut-Jura, 2ch. + mezza, 2 lits d'1 pers., salon avec divan convert. 1m40, cuis. équip., sdb, wc, terrasse, 1.200€/sem. 1.500€/sem. vac. scol. 0476-39.39.61 - lucmarysemontulet@gmail.com (VF57325)

Calvisson-Gard, à 2 pas de la Provence, maisonnette, 5-6p., 2ch., sdb., ds. rés. gardée, 2 pisc., mini-golf, multisport, entre Nîmes et Montpellier, rég. superbe à découvrir. 0032-495.38.14.73 – blog : http://lemasdesvignes 130861.skyrock.com (VF57336)

Provence, Esparron-De-Verdon, maison et studio intégré, àl. tte. la saison, 6-8p., gde. terr., vue lac, wifi, tt. conf. 0475-49.97.64 – 0475-59.34.71. (VF57337)

Proximité Carcassonne, villa tt. confort, 6p., pisc. priv., gd. séjours, airco. 0474-87.93.61. (VF57339)

La Bresse (Vosges), chalet 2ch., 5/7p., vac. scol. 680€/sem., sinon 580€/sem., animaux non admis. 0474-47.17.12 ap. 19h. (VF57340)

Martincourt-sur-Meuse, Lorraine Gaumaise, proche Orval, Avioth., maison de village calme, 300m Meuse, 4-5p., tt. conf., animaux sous conditions. 0032-476-69.75.03 – 0032-476-92.64.40. (VF57345)

10km Menton, appart. 4p., face à la mer, route privée, liv. avec terrasse face à la mer, chambre , cuis. équip., sdb., hall, 70m2. 0495-21.27.29 - 081-61.16.90. (VF57348)

Provence, Lubéron, St. Maime, villa 4 faç., tt. conf., 3ch., jard. arb. clôt. 11a., pisc.priv., pkg., terr. belle vue Sud, loc. par quinzaine. stoffenlm@skynet.be - 010-43.94.68. (VF57351)

Provence, rég. Nîmes, villa tt. conf., 6p., pisc. priv., boulodrome, bar d'été, location de mai à septembre. 0470-95.27.89 – https://villacolombeyrolles.wixsite.com/villacolombeyrolles (VF57353)

Cavalaire, golfe de St Topez, C. d'Azur, appt., rez de villa, sup v/mer, tt conf , lav.-linge, vaiss., 50m plage, grde. terrasse, jard 17a., park. 0474-86.67.72. (VF57355)

Côte d'Azur Plan-de-la-Tour, 9km mer, villa 8p., 4ch., 2sdb., pisc. priv., 1 Ha, vue panoramique, 850 à 1.500€/sem. pcbogaert@gmail.com – 0468-38.48.53. (VF57356)

Canet en Roussillon, studio 4p., front de mer, liv., sdb., coin à dormir, cuis. équip., terrasse, airco, tte. l'année. 0498-38.32.75. (VF57364)

Prov., Rasteau, 12km Vaison, ds. les vignes, magnif. mas restauré, tt. conf., pisc., vue imprenable, reste : août & Toussaint, profitez d'un paradis, bon prix. 0495-43.13.25 – sergefafchamps@hotmail.com (VF57366)

Bretagne, Plouguerneau, maison conf., 100m mer, côtes natur., criques sauv., pittor., plages sable fin, air pur, ressourçant, idéal vac. famille ou couple. jpdjon@hotmail.com - 0477-27.65.14. (VF57368)

A Lacanau-Océan, mais. sup. cft., 5p., terr., ds. résid. avec pisc., plage, forêt, lac, vélo, sports, photos et infos. 0498-66.75.62 ou michel. coipel@unamur.be (VF57370)

Saint-Cyprien – Languedoc, villa plein Sud, impecc., à 200m de la plage, des commerces et restos, 2ch., 4 à 6p., airco, pkg., diapos. dispo., patio 40m2 + pisc. + tennis, loc. tte. l'année. 0478-45.51.91 – 02-305.71.43. (VF57221)

Villégiature autre pays

Costa Brava, St Antoni Calonge, station fam., 200m plage, appt. tt. conf., 4p., 1 ch, 1e ét., asc., airco, tv (30 chaînes fr), Internet, cuis. éq., gd. patio plein sud, gar. priv. grat., B-S: 270€/sem., du 1 au 15/07 et du 14 au 31/08, 480€/sem. 0493-08.34.33. (VA57244)

Albir, Benidorm, appart. 2ch.+ 2sdb., gd. liv., terr. fermée, tv + chaîne, pisc., asc., gar. dominiquewagemans@gmail.com – +34-616.134.216. (VA57253)

Almunecar + Benidorm, promo. appt. vue mer, 1ch., tv, terr.sud, micro-ond., juin et sept.: 575€/m, oct. à mai : 525€, juill.-août : 890€/m et 650€/qz. poss. loc. à l'année, pisc., pkg., phot. 02-657.40.86 - 0477-59.47.33. (VA57321)

Grèce du Sud, vacances ds. une oliveraie belge, face mer + montagne, grandiose, pisc., plage sable fin, gîte 3p.: 56€/j., 6p.: 79€/j., table d'hôtes, navette airport. www.vacancesgrece.com – 0475-73.90.50. (VA57349)

Sardaigne, appart. 2ch., 2 sdb., 5p., vue mer, tt. conf., libre de juin à septembre. 0497-35.93.70 – claudlefevre@hotmail.com (VF57358)

Chers membres,
À partir du mois de septembre, En Marche change de formule.
Après le numéro du 22 juin, les petites annonces et offres d'emploi ne seront plus publiées dans nos pages. Merci de votre compréhension.

Offres d'emploi

MMI ASBL RECHERCHE POUR LA MAISON DU GRAND CHEMIN À NEUFVILLES (H/F):

> un infirmier - chef de service

CDI – temps plein – poste libre

Plus de détails sur www.asbl-mmi.be/fr/emplois

FSMI, LA FÉDÉRATION DES SERVICES MATERNELS ET INFANTILES RECHERCHE (H/F/X) :

> un responsable de fédération

CDI - temps plein - entrée souhaitée le 1er juin

Profil : expérience probante dans une fonction à large responsabilité - intérêt pour les questions relatives à l'enfance et les aborder avec une grille de lecture féministe.

Mission : le responsable pilote et assure la gestion journalière de la FSMI.

Plus de détails sur www.viefeminine.be/responsable-fsmi-h-f-x.
Envoyez votre candidature avec une lettre de motivation et CV pour le 30 avril par mail à Caroline Leroy - sec-generale-adjointe@viefeminine.be

LE CIEP, CENTRE D'INFORMATION ET D'EDUCATION POPULAIRE DU MOC DE CHARLEROI-THUIN RECRUTE (H/F) :

> un responsable adjoint à la Secrétaire Fédérale

CDI – temps plein

Plus de détails sur www.moc-ct.be
Envoyez votre candidature motivée pour le 17 avril au plus tard à Adeline Baudson, Secrétaire Fédérale du MOC de Charleroi-Thuin, bld. Tirou 167 à 6000 Charleroi, ou par mail adeline.baudson@moc-ct.be
Une épreuve écrite et un entretien oral est prévu le vendredi 28 avril.

L'ASBL PO ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LIBRE CATHOLIQUE DE SERAING ENGAGE (H/F) :

> un directeur

pour le Collège St-Martin (enseignement secondaire) à Seraing - entrée en fonction au 1er octobre - emploi définitivement vacant.

Plus de détails (appel à candidatures voir) : Liste des appels à candidatures (jobecole.be).

en marche

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles ✆ 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - enmarche.be

ÉDITRICE RESPONSABLE : Elisabeth Degryse, chaussée de Haecht 579 BP 40, 1031 Bruxelles

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 375.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution 2 jeudis par mois.

IMPRIMERIE : Coldset Printing Partners, Beringen-Paal.
ROUTAGE : Atelier Cambier, Zoning industriel, Première Rue 14 - 6040 Jumet.

FSC www.fsc.org MIXTE Issu de sources responsables FSC® C022211

Une erreur dans votre adresse postale ?
Signalez-le via mc.be/journal ou au 081 81 28 28.

Documentaire

Immersion dans le nettoyage industriel

Dans les années 70, le campus de l'Université catholique de Louvain a été nettoyé par une entreprise autogérée par toutes les travailleuses : le Balai libéré. Cinquante ans plus tard, une réalisatrice française filme les rencontres entres les anciens protagonistes de la coopérative et les travailleurs actuels.

© CVB Le balai libere

Une ville de 350.000 m² à nettoyer. C'est ce que représente le campus de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain ou UCL). Alors qu'elle a elle-même étudié dans la ville de Louvain-la-Neuve, Coline Grando, réalisatrice du documentaire "Le Balai libéré, écoutez cette histoire que l'on m'a racontée" le confie : "*Je n'ai jamais entendu parler de cette histoire pendant mes études. Au-delà de ça, pendant ces cinq ans, je ne me suis jamais posé la question de qui nettoyait les locaux et dans quelles conditions.*"
Un peu par hasard, elle entend parler de cet évènement et est happée par son caractère exceptionnel : en février 1975, les ouvrières de la société de nettoyage Anic travaillant sur le site de Louvain-la-Neuve se mettent en grève suite à une décision de délocaliser une partie de l'équipe. Quelques jours plus tard, elles adressent à leur patron une lettre de licenciement : *"Réunies depuis une semaine dans des groupes de travail et en assemblée générale, les ouvrières de feu votre firme ont constaté ce qui suit : tout d'abord, nous constatons après une étude approfondie de notre travail que nous pouvons parfaitement l'organiser entre nous. (...) Ensuite, nous découvrons que votre rôle principal a été de nous acheter notre force de travail à un prix négligeable pour la revendre à prix d'or à l'UCL. (...) Nous sommes au regret de vous signifier votre licenciement sur le champ pour motif grave contre vos ouvrières."* Le 10 mars 1975, elles créent l'asbl "Le Balai libéré". De 35 travailleuses en 1975, l'entreprise, devenue entretemps coopérative, passe à 96. L'association va fonctionner pendant près de 15 ans. L'organisation de l'autogestion évolue à plusieurs reprises, avec notamment l'organisation d'assemblées générales, l'abrogation de toute forme de hiérarchie et l'instauration d'une tentative de rotation des fonctions.
Coline Grando se plonge dans les archives et retrouvent des protagonistes de l'époque : les nettoyeuses, les laveurs de vitre mais aussi les militants et les permanents syndicaux de la CSC Brabant wallon qui ont soutenu l'initiative pendant la grève et au-delà. *"Mais je ne voulais pas un film uniquement tourné vers le passé. Je voulais faire résonner cette histoire au présent. Je suis donc allée rencontrer les personnes qui nettoient aujourd'hui l'université."*

> **"Le patron n'est là que pour le portefeuille, payer les machines, les produits..." Catherine**

"Si le patron vient ici, il sera perdu"

Le Balai libéré termine ses activités en 1990, alors qu'il ne remporte pas le marché public lancé par l'UCL. Depuis, six entreprises ont succédé à la coopérative. Aujourd'hui, une cinquantaine de personnes nettoie le chantier. Les travailleuses et travailleurs se sentent bien plus appartenir à l'UCL qu'aux sociétés de nettoyage qui changent tous les 5 ans. Pour Catherine, cheffe d'équipe : *"Le patron n'est là que pour le portefeuille, payer les machines, les produits... Je saurais gérer le chantier avec ma collègue, sans patron, ça ne me fait pas peur. Il n'est jamais venu ici. S'il vient, il sera perdu. C'est facile d'indiquer des prix et des mètres carrés sur un document mais il faut voir en quoi consiste réellement le travail."*
Au travers des différentes rencontres entre les anciens et les nouveaux travailleurs, le film parle plus largement de la dégradation des conditions de travail. Il met en lumière un système d'appel d'offre de marché public qui contraint les différents acteurs à revoir le prix vers le bas et à augmenter mécaniquement la charge de travail qui pèse sur les salariés et de leurs difficultés d'émancipation. Un syndicaliste CSC de l'époque, Felipe, insiste : *"Ce que le Balai libéré a posé comme question, ce n'était pas 'qui nettoyait et à quelle heure', mais c'était de savoir à qui appartenait l'entreprise."*
Même si tout est différent aujourd'hui, l'histoire du Balai libéré fait naitre dans le groupe de travailleurs des envies de changements. Les délégués syndicaux, Élodie et Angelo proposent d'organiser des réunions avec l'ensemble de l'équipe : *"Pour que les gens puissent s'exprimer, apprendre à se connaitre et mieux comprendre les difficultés des uns et des autres."*

Loin du moralisateur "C'était mieux avant", le documentaire permet de mieux cerner une réalité de travail rarement mise sous le feu des projecteurs.

// SANDRINE COSENTINO

Plus d'infos : cvb.be/fr/films/balai-libere • sortie nationale le 17 mai • avant-premières dès le 18 avril

S'inspirer pour le futur

Pour approfondir et diversifier les pistes de réflexion sur l'avenir de l'autogestion et la réorganisation collective du travail, le site documentaire transmédia du Centre vidéo de Bruxelles, nosfuturs.net, proposera, dès le 1er mai, diverses créations aux formats variés (bonus du Balai libéré, vidéo, quizz, podcasts...). #licencieton-patron sera-t-elle la devise des travailleurs et travailleuses de demain ?

Documentaire

La résistance face à l'esclavage moderne

Sans papiers, les travailleuses domestiques sont corvéables à merci et n'ont aucun droit. Le documentaire "Nous, les domestiques modernes" dresse un portrait collectif de ces femmes et fait entendre leurs craintes, leurs combats et leurs espoirs. Pour sensibiliser et rendre visible leur situation, le film a été projeté au Parlement européen en mars dernier.

Elles s'occupent des enfants de leurs employeurs, nettoient la maison, repassent les vêtements, se chargent des courses... Elles ne peuvent se déplacer librement en ville. Elles sont sous-payées et exploitées. Elles ne peuvent se soigner correctement ou prendre des jours de congés... "Elles", ce sont des travailleuses domestiques sans papiers. Pour sortir du silence et défendre leurs droits, en 2018, avec la CSC-MOC Bruxelles, elles ont créé la Ligue des travailleuses domestiques. En 2020, elles sortent, en collaboration avec le média d'action collective Zin TV, un documentaire : "Nous, les domestiques modernes" pour dénoncer les violences et injustices dont elles sont les cibles. *"Nous, celles que vous appelez les bonnes, les nounous, les servantes, les esclaves modernes, vous allez nous entendre !"*, préviennent-elles.
Dans le respect de leur anonymat, ces femmes en situation irrégulière

© ZinTV

témoignent de leurs craintes et de leurs espoirs. Elles s'arment, caméra à la main, pour faire entendre leur voix. Durant plusieurs mois, les militantes de la Ligue ont participé à des ateliers vidéo, ont construit le scénario collectivement, se sont interviewées pour rendre compte de la peur au ventre vécue à chaque fois qu'elles prennent le métro, par crainte d'être contrôlées et envoyées dans un commissariat. De la difficulté parfois de s'occuper des enfants des autres, quand elles ont dû laisser les leurs dans leur pays d'origine. Mais aussi, de la force d'être ensemble, entre femmes, de l'entraide et l'amitié qui permettent de tenir, de se battre pour l'avenir...

Corvéables à merci

"Au 21e siècle, l'exploitation salariale existe encore. Et ce n'est pas seulement ici, c'est mondial", lance l'une des protagonistes du documentaire. Travailler au domicile d'un particulier en étant sans papiers peut mettre les travailleuses dans des situations de grande vulnérabilité : *"Selon une enquête réalisée par la CSC en 2017, une travailleuse du nettoyage sur trois est victime de violences sexuelles au travail. On imagine aisément que dans le secteur non formel, cette proportion est encore plus importante, voire généralisée"*, interpellent Eva Jiménez Lamas et Magali Verdier, de la CSC-MOC-Ciep Bruxelles (1). Leur isolement dans l'espace domestique ne permet pas toujours une prise de conscience collective de leur situation. La peur de perdre leur emploi ou pire, d'être renvoyées dans leurs pays d'origine ou en centre fermé, les retient de porter plainte contre leur employeur en cas d'abus.

Indispensables à nos sociétés

Dans un contexte de pénurie des métiers du soin et de vieillissement des populations des pays du Nord, de nombreuses familles recrutent des femmes migrantes pour assurer un travail que ni elles ni l'État ne veulent prendre en charge. *"Les femmes migrantes aujourd'hui en Belgique sont l'illustration même de la Global care chain (la chaîne globale du soin) : elles laissent leur propre famille dans leur pays d'origine et les confient à d'autres femmes pour venir ici garder nos enfants, nos parents et nos malades"*, analysent Magali Verdier et Eva Jiménez Lamas. Outre la nécessité de permettre à ces femmes de vivre dignement et de jouir des droits fondamentaux, la société gagnerait à les régulariser : "*Elles payeraient des cotisations sociales et des impôts. Le manque à gagner pour les caisses de la sécurité sociale pour 50.000 femmes vivant et travaillant au noir est estimé à 29 millions d'euros par mois.*"

> **De nombreuses familles recrutent des femmes migrantes pour assurer un travail que personne ne veut prendre en charge.**

La sororité contre la précarité

Si le documentaire rend compte des difficultés quotidiennes rencontrées par les travailleuses, il souligne aussi et surtout leur solidarité et leur force de lutte. *"Se reconnaître dans les témoignages des autres femmes m'émeut énormément et me donne envie de continuer la lutte, non seulement pour moi, ma famille mais aussi pour toutes les autres travailleuses et celles qu'on ne voit pas"*, témoigne l'une des protagonistes.
Le 2 mars dernier, quelques jours avant la journée internationale des droits des femmes, le documentaire "Nous, les domestiques modernes" a été projeté au Parlement européen à Bruxelles pour sensibiliser les députés.
Aujourd'hui, la Ligue des travailleuses domestiques a récolté suffisamment de signatures de la part de citoyens et citoyennes pour être présente à la Commission "Affaires économiques et emploi" du Parlement bruxellois et entendre la position des partis quant à leurs revendications dans une motion adressées aux chefs des partis en juin 2022.

// SORAYA SOUSSI

>> Pour visionner le documentaire : zintv.org > Nous, les domestiques modernes

(1) "Interview de Eva Jiménez Lamas et Magali Verdier : Travailleuses domestiques, la lutte au grand jour", E. Jiménez, revue-democratie.be, mars 2020.

éditorial

Trop de jeunes sous statut BIM

Elisabeth Degryse // Vice-présidente de la MC

Une étude récente de la MC sur les bénéficiaires de l'intervention majorée le montre : de plus en plus de jeunes sont en situation de précarité. Automatiser davantage l'accès à ce statut et lutter contre le non-recours sont au cœur de nos priorités et de nos préoccupations.

37% des Bruxellois de moins de 18 ans sont désormais bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM). Il sont 35 % à Charleroi et 40 % à Anvers. Ces chiffres font froid dans le dos, mais ils sont à mettre en parallèle avec le revenu moyen par habitant : il est 21 % plus bas que la moyenne nationale à Bruxelles et 28 % plus bas à Charleroi, selon les statistiques sur les revenus fiscaux de Statbel. Dans les faits, la situation de ces jeunes est héritée des faibles niveaux de revenus de leurs parents : si les premiers bénéficient de l'intervention majorée, c'est bien en raison du faible niveau de revenus de ces derniers. En examinant les données de la MC, il apparaît également que certaines catégories de la population sont davantage susceptibles de bénéficier du statut BIM : les familles monoparentales, les femmes, les invalides, les chômeurs et surtout les plus âgés (+ 65 ans), qui représentent la majeure partie des bénéficiaires de l'intervention majorée. En tout, 19 % de la population belge était BIM en 2021, contre 15 % en 2008. Cette progression justifiait que la MC se penche sur le phénomène (voir l'article "BIM : trop jeunes et trop nombreux" en P.5 de cette édition).

37% DES BRUXELLOIS DE MOINS DE 18 ANS SONT DÉSORMAIS BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM). IL SONT 35 % À CHARLEROI ET 40 % À ANVERS. CES CHIFFRES FONT FROID DANS LE DOS...

Derrière cette augmentation générale des bénéficiaires de l'intervention majorée, se dessine non seulement une paupérisation progressive de la population, mais aussi des évolutions du point de vue législatif : le droit a été progressivement étendu de sorte qu'aujourd'hui, tous les ménages à faibles revenus peuvent en faire la demande. La mise en place de processus administratifs de plus en plus efficaces pèse aussi dans la balance : le droit a été automatisé pour certaines catégories sociales (pensionnés, titulaires d'une allocation pour personnes handicapées ou d'un revenu d'intégration sociale par exemple) et une détection automatique des potentiels bénéficiaires est mise en œuvre depuis 2015 entre les mutualités, l'Inami et le SPF Finances : c'est ce que l'on appelle le "flux proactif".

Un indicateur fiable de pauvreté

C'est plus que jamais essentiel : entre les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19 (dont nous ne pouvons encore mesurer la pleine ampleur) et le conflit en Ukraine, qui a profondément modifié le marché de l'énergie et les prix de plusieurs biens de première nécessité, la précarité se creuse. Et un nombre croissant de ménages se retrouvent, bien malgré eux, en situation de prétendre au statut BIM. L'importance du dispositif BIM se révèle une nouvelle fois, car il améliore l'accessibilité financière – entre autres aux soins de santé – pour les familles ayant des revenus limités. Le statut BIM est fiable car il est contrôlé et remis en question quand le statut ou les revenus évoluent. C'est cette fiabilité qui explique que le statut BIM ouvre aussi la voie à d'autres interventions comme le tarif social énergie, le tarif social téléphonique, des réductions de tarif dans les transports publics...

Cependant, il arrive encore trop souvent que nos membres, qui y ont droit, ne demandent pas à bénéficier du statut BIM. Parfois parce qu'ils n'ont pas de problème de santé ou parce qu'ils n'y pensent pas, parfois parce que le parcours administratif se révèle trop compliqué ou méconnu des personnes qui répondent aux conditions d'obtention du statut BIM. Or, accompagner tous nos membres et leur donner tous les outils pour améliorer leur qualité de vie est la priorité de la MC.

C'est pour cela que nous demandons que désormais, pour les personnes isolées et les familles monoparentales, le droit au BIM soit activé plus rapidement en cas d'incapacité de travail, de chômage depuis plus de 3 mois, d'invalidité ou de pension.
Conçu pour améliorer l'accès financier aux soins, le dispositif réduit le ticket modérateur du patient. Concrètement, là où un patient non BIM débourse 4 à 6 euros pour une consultation chez son médecin généraliste (selon qu'il dispose d'un dossier médical global ou non), la même visite, pour un bénéficiaire de l'intervention majorée, ne coûtera qu'1 ou 1,5 euro.

Enfin, dans notre pays, il subsiste encore un véritable problème avec la répartition de la richesse créée. Si depuis 2006, notre PIB a augmenté de 84 %, la précarité, notamment des jeunes, ne diminue pas. Lutter contre les inégalités sociales doit aussi passer par une fiscalité plus juste. La protection des plus faibles ne doit plus se cacher derrière des formalités administratives : ce qui peut être déclenché automatiquement doit l'être. La MC militera donc pour que la législation soit adaptée en ce sens.

Mathieu : La schizophrénie mise au vert

Inspirations EPISODE 10

Atteint de schizophrénie, Mathieu souhaitait retrouver son autonomie. C'est en participant au projet d'agriculture sociale développé par le centre de santé mentale Entre-mots, à Ottignies, qu'il y arrive, recréé des liens sociaux et explore les bienfaits du contact de la terre et la nature. Retrouvez son témoignage dans le nouvel épisode d'Inspirations, le podcast de la MC, sur enmarche.be ou en scannant ce QR code :

Ça se passe

// Le Repair Café Mobile

Jusqu'au samedi 28 octobre, les 7 intercommunales wallonnes de gestion des déchets se mobilisent pour accueillir le Repair Café Mobile et vous permettre de réparer ensemble vos objets cassés. Il se rendra dans près de 25 villes wallonnes. Vous pourrez venir y réparer petits électroménagers, appareils électroniques, matériel informatique, vélos, vêtements et/ou aiguiser vos couteaux et ciseaux de cuisine. Rejoignez-nous pour partager un moment convivial.
Prix : les réparations sont à prix libre
Infos, agenda et inscriptions : 0475 37 68 02 • repaircafemobile@repairtogether.be

// La Wallonie et Bruxelles, villages irréductibles de la démocratie

Les Équipes populaires organisent un colloque le jeudi 20 avril, de 9h30 à 12h30. La méfiance des citoyens est à son maximum. Les crises s'accumulent et, avec elles, les colères. Le populisme a la cote et l'extrême droite gonfle dans les urnes en France, en Suède, en Italie, au Brésil, aux États-Unis, en Flandre... mais pas en Wallonie ni à Bruxelles. Pourtant, les sentiments des Belges francophones envers les institutions de la démocratie ne semblent pas différents d'ailleurs. Qu'est-ce qui nous préserve de l'extrême droite ? Y aurait-il une "potion démocratique" en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Nous essaierons de répondre à ces questions avec Marie-Hélène Ska (CSC), Benjamin Biard (CRISP) et un participant au front antifasciste de Liège (sous réserve).
Lieu : Quai 22, rue du Séminaire à 5000 Namur
Inscription souhaitée : 081 73 40 86

// Acouphènes... des questions

Belgique Acouphènes asbl organise le samedi 22 avril à 14h30 une conférence sur le thème : "Acouphènes : beaucoup de questions aujourd'hui pour obtenir des réponses demain...". Le conférencier est le Dr Vincent, Médecin ORL et cofondateur de la clinique des acouphènes de l'Université de Bruxelles.
Prix : 8 €
Lieu : LUSS – Salle Dandoy, avenue Sergent Vrithoff 123 à 5000 Namur
Infos et réservations : 04 367 45 65 • info@belgiqueacouphenes.be • belgiqueacouphenes.be

// Une place pour chaque enfant dans une bonne école

L'Appel pour une école démocratique (Aped) est un mouvement Belge de réflexion et d'action qui milite en faveur du droit de tous les jeunes d'accéder à des savoirs porteurs de compréhension du monde et à des compétences qui leur donnent force pour agir sur leur destin individuel et collectif.
La ségrégation sociale est l'une des grandes plaies de l'enseignement belge. Comment empêcher la formation d'écoles-ghettos et les inégalités d'apprentissages qui en découlent ? Comment garantir une place dans une bonne école pour chaque enfant ? Comment assurer une éducation commune des enfants de toutes origines sociales, ethniques, culturelles ? Tel est l'objet de l'importante journée d'étude bilingue "Une place pour chaque enfant dans une bonne école" que nous organisons le samedi 22 avril, de 9h à 16h. Des experts y analyseront les causes et les effets néfastes de la ségrégation sociale. L'Aped y développera sa vision et ses propositions pour changer les choses. Débats et ateliers vous permettront de réagir, de réfléchir avec nous et d'interroger les nombreux experts qui seront présents.
Prix : 10 € • membres : 7 € • étudiants : 5 €
Lieu : Van Den Heuvel Instituut (Université KULeuven), Dekenstraat 2 à 3000 Leuven
Infos et réservation : 02 735 21 29 • skolo.org

// L'autisme

Le GAMP organise une matinée d'information sur l'autisme le lundi 24 avril de 9h30 à 13h30. Elle sera animée par Sophie Carlier, psychologue qui travaille dans le domaine des TSA depuis 25 ans, selon les recommandations de bonnes pratiques (ex: ABA, PECS, TEACCH, Denver). Cette matinée est ouverte à toute personne souhaitant mieux connaître l'autisme. Gratuit.
Lieu : Amazone asbl, rue du Méridien 10 à 1210 Bruxelles
Infos et inscription : 02 672 13 55 • communication@gamp.be

// Journée de prière et de réflexion sur l'Europe

Le temps est venu de se poser la question de la place du chrétien en politique. Répondre à l'appel du Pape dans Laudato si, en s'inspirant des leçons de l'engagement personnaliste et de la combativité de Mounier. Cette journée aura lieu le samedi 6 mai.
Animation : Thierry Vuylsteke, conseiller général honoraire au ministère des Affaires étrangères.
Prix : dîner inclus : 30 € (tarif réduit : 20 €)
Lieu : monastère d'Hurtebise à 6870 Saint-Hubert
Infos : 061 61 11 27 • hurtebise.accueil@skynet.be • hurtebise.eu

// La Ligue Braille et les 20 km de Bruxelles

Prêt à faire à nouveau partie de l'équipe de la Ligue Braille pour les 20 km de Bruxelles ? Alors notez la date du dimanche 28 mai dans votre agenda ! Courir (ou marcher) dans l'équipe de la Ligue Braille est une expérience sportive unique et solidaire depuis déjà de nombreuses années. À chaque édition, ce sont environ 300 coureurs ou marcheurs qui parcourent 20 km au profit des enfants aveugles ou malvoyants. Tout le monde est le bienvenu dans notre équipe, que vous soyez seul, en couple, en famille ou entre amis.
Infos et inscriptions : go.braille.be • 20km@braille.be • 20kmdebruxelles.be

// Le travailleur social à l'hôpital ; stop ou encore ?

Envie de découvrir le métier et les enjeux du travailleur social à l'hôpital ? Le CHU UCL Namur organise un colloque le jeudi 15 juin : "Le travailleur social à l'hôpital : stop ou encore ? Le devenir du travailleur social dans un contexte d'évolution". Ce colloque est ouvert aux collaborateurs du service social, aux équipes soignantes et d'aide du domicile, aux médecins généralistes et aux étudiants. Prix : 80 €
Lieu : Auditoire Heremans, rue Dr Gaston Therasse 1 à 5530 Yvoir
Infos et inscription : evenements.chuuclnamur.be

// RAVel 45 et 44A artistique

Le Centre culturel de Stavelot–Trois-Ponts a mis en place un parcours artistique en plein air le long du RAVeL 45 et 44A traversant les communes de Stavelot et de Trois-Ponts. 11 œuvres ont été installées in situ entre Hockai et Trois-Ponts, en passant par Ster, Francorchamps, Stavelot et Parfondruy, soit sur une distance d'environ 18 km.
Infos : 080 88 05 20